

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

TROISIÈME TRIMESTRE

30 septembre 2011

(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
INTRODUCTION.....	4
Énoncés prospectifs	6
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2011.....	7
Présentation de l'information financière	7
Ententes fédérales-provinciales-territoriales	7
Plan de réduction du déficit du gouvernement du Canada	8
Assurance prêt hypothécaire	8
Perspectives économiques	9
Mises en chantier d'habitations	10
Marché de la revente	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS.....	11
FAITS SAILLANTS DU BILAN.....	12
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	15
INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA TRANSITION AUX IFRS.....	17
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS.....	17
RÉSULTATS FINANCIERS SECTORIELS.....	18
Objectif 1 – Aider les Canadiens dans le besoin	18
Objectif 2 – Faciliter l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité pour tous les Canadiens	22
ANALYSE DES RISQUES.....	33
Approche de la SCHL en matière de gestion des risques	33
Cadre de gestion des risques d'entreprise	33
Activités d'octroi de prêts	33
Activités d'assurance prêt hypothécaire	34
Activités de titrisation	34
CHANGEMENTS LIÉS AUX DIRIGEANTS.....	34
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS	35
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	36
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS (NON AUDITÉS)....	42

RAPPORT DE GESTION

30 septembre 2011

Rapport de gestion

INTRODUCTION

Depuis plus de 65 ans, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada. Créée sous forme de société d'État fédérale en 1946 pour remédier à la pénurie de logements après la guerre, son rôle a depuis évolué en fonction des besoins des Canadiens. Aujourd'hui, elle collabore étroitement avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les secteurs privé et sans but lucratif afin d'aider les Canadiens à faible revenu à trouver des logements abordables et de meilleure qualité. Elle aide également les Autochtones vivant dans les réserves à améliorer leurs conditions de vie.

Par le biais de ses activités de recherche et de diffusion de l'information sur le logement et d'analyse de marché, la SCHL favorise la prise de décisions éclairées par les consommateurs et les membres du secteur du logement. De plus, par l'intermédiaire de SCHL International, elle facilite les ventes à l'exportation de produits et services canadiens liés à l'habitation.

Aux fins du financement de l'habitation, la SCHL exerce des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation pour contribuer à la santé et à la stabilité du système canadien de crédit à l'habitation et faciliter l'accès aux fonds servant à financer le logement à l'échelle du pays. Ajoutons qu'elle accepte dans son portefeuille de prêts assurés pour des logements dans des collectivités rurales ou de petite taille, pour des immeubles locatifs, pour des centres d'hébergement et des résidences pour personnes âgées.

Les normes prudentes de souscription de la SCHL et sa présence sur le marché ont contribué à la résilience ainsi qu'à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation pendant le récent ralentissement économique. La qualité du portefeuille de prêts hypothécaires assurés par la SCHL demeure élevée et le taux d'arriérés des prêts assurés demeure historiquement faible et conforme à la tendance sectorielle.

La SCHL est régie par un conseil d'administration et rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. En tant que société d'État, la SCHL doit également respecter certaines exigences en matière de régie et de reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (*Loi sur la SCHL*).

Il incombe à la direction de s'assurer que l'information fournie dans le rapport financier trimestriel (RFT) est conforme aux états financiers consolidés trimestriels non audités. L'information vise à faire un survol des résultats de la SCHL pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2011 en les comparant aux périodes correspondantes de 2010. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les objectifs énoncés dans le résumé du plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice.

L'information financière de 2011 et 2010 contenue dans les présentes ainsi que les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), sauf si des méthodes comptables nouvelles ou modifiées ont été adoptées pendant les trois mois à l'étude (il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités). La Société a adopté les IFRS depuis le 1^{er} janvier 2011 et fournit des informations comparatives pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010.

Le RFT contient les deuxièmes états financiers consolidés trimestriels non audités publics conformes aux IFRS. Les incidences du passage des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada aux IFRS sont expliquées à la note 21 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires paraissant dans le RFT ainsi qu'avec le Rapport annuel 2010 de la SCHL.

Énoncés prospectifs

Le rapport financier trimestriel de la SCHL contient des énoncés prospectifs relativement aux objectifs, aux stratégies et aux résultats financiers prévus. Il existe des risques et des incertitudes qui sont indépendants de la volonté de la SCHL, notamment en ce qui concerne la conjoncture économique, la situation financière et le contexte réglementaire, à l'échelle nationale et internationale. Ces risques et incertitudes, entre autres facteurs, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2011

Présentation de l'information financière

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), la SCHL publie, depuis avril 2011 des rapports financiers trimestriels, y compris des états financiers consolidés trimestriels non audités, pour chacun des trois premiers trimestres de l'exercice dans les 60 jours civils suivant la fin du trimestre. L'exercice de la SCHL correspond à l'année civile. En vertu de la LGFP, la SCHL était tenue de publier des états financiers consolidés trimestriels non audités pour les trimestres clos le 30 juin et le 30 septembre 2011. À l'avenir, les états financiers consolidés trimestriels non audités seront publiés pour les trimestres clos les 31 mars, 30 juin et 30 septembre. Le rapport annuel continuera d'être déposé au Parlement tel qu'il est prévu.

Le rapport financier trimestriel de la SCHL comprend :

- le rapport de gestion exposant les résultats financiers, les risques et les changements importants concernant le fonctionnement, le personnel et les programmes;
- la présentation de l'information sur l'utilisation des crédits;
- les états financiers consolidés trimestriels non audités et les notes complémentaires pour le trimestre à l'étude et le cumul de l'exercice ainsi que les informations comparatives de l'exercice précédent.

Ententes fédérales-provinciales-territoriales

À l'automne 2009, le gouvernement du Canada a organisé des consultations avec les provinces et territoires ainsi qu'avec les parties prenantes des secteurs public et privé au sujet de l'optimisation des investissements fédéraux dans le logement et la lutte contre l'itinérance pour la période 2011-2014. Le gouvernement a approuvé la prorogation du financement des programmes de la SCHL concernant le logement abordable au niveau courant de 253,1 millions de dollars par exercice.

Le 4 juillet 2011, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement ont annoncé un investissement conjoint de 1,4 milliard de dollars, en vue d'abaisser le nombre de Canadiens éprouvant des besoins de logement, selon le Cadre de référence pour le logement abordable 2011-2014. Le financement prévu aux termes du Cadre de référence porte sur les trois dernières années de l'engagement de cinq ans, pris en 2008 par le gouvernement fédéral, d'investir plus de 1,9 milliard de dollars dans le logement abordable et la lutte contre l'itinérance pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu, des sans-abri et des personnes à risque de le devenir. Les 716 millions de dollars alloués par le gouvernement fédéral jusqu'au 31 mars 2014 représentent le niveau de financement que celui-ci consacre actuellement, et ce, jusqu'en 2014, aux programmes de logement abordable et d'aide à la rénovation hors réserve, soit 238,7 millions de dollars par année.

Aux termes de ce nouveau cadre, les provinces et territoires auront la flexibilité nécessaire pour investir dans un éventail de programmes et d'initiatives en vue d'atteindre le résultat global attendu, soit de réduire le nombre de Canadiens éprouvant des besoins de logement en améliorant l'accès à des logements abordables qui seront adéquats, convenables et durables. Les initiatives qui seront entreprises selon le cadre pourront inclure la construction, la rénovation, l'aide à l'accession à la propriété, les suppléments au loyer, les allocations-logement et l'hébergement de victimes de violence familiale.

Des ententes bilatérales ont été signées en juillet 2011 avec des provinces et territoires et d'autres le seront plus tard. Jusqu'à présent, des ententes ont été signées et annoncées avec les provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Nouveau Brunswick et de l'Alberta de même qu'avec le territoire du Yukon.

Plan de réduction du déficit du gouvernement du Canada

Dans son Budget 2011, le gouvernement fédéral a annoncé qu'un vaste plan de réduction du déficit serait examiné à l'échelle du gouvernement en 2011-2012. L'Examen vise à améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités et programmes gouvernementaux en vue d'assurer l'utilisation optimale des fonds publics.

L'Examen portera sur les dépenses de programmes directes votées par le Parlement. L'Examen mettra tout particulièrement l'accent sur les économies au chapitre des charges opérationnelles et sur l'amélioration de la productivité, tout en évaluant la pertinence et l'efficacité des programmes.¹

La SCHL participe à l'Examen. Les résultats de ce dernier seront annoncés dans le Budget 2012.

Assurance prêt hypothécaire

Dans un effort soutenu pour maintenir un secteur canadien du logement solide et stable, le gouvernement du Canada a apporté, au cours du premier trimestre de 2011, des ajustements aux paramètres relatifs à la garantie gouvernementale couvrant les assureurs hypothécaires canadiens. Les changements suivants ont été annoncés à l'égard des prêts admissibles à l'assurance prêt hypothécaire :

- Réduction de la période d'amortissement maximale pour les nouveaux prêts hypothécaires couverts par la garantie gouvernementale et assortis d'un rapport prêt-valeur de plus de 80 %, laquelle est passée de 35 à 30 ans (depuis le 18 mars 2011);
- Réduction du montant maximal assurable que les Canadiens peuvent emprunter en refinançant un prêt hypothécaire, lequel est passé de 90 à 85 % de la valeur du logement (depuis le 18 mars 2011);
- Élimination de la garantie gouvernementale couvrant les marges de crédit sur l'avoir propre foncier non amorties (depuis le 18 avril 2011).

Ces changements réduiront considérablement le total des frais d'intérêts sur les emprunts hypothécaires, ce qui permettra aux familles canadiennes d'accroître leur avoir propre foncier plus rapidement. Après l'entrée en vigueur de ces changements, la SCHL a constaté une baisse des demandes d'assurance de prêts de refinancement visant des logements de propriétaires-occupants. Or, il est à noter que les propriétaires-occupants peuvent obtenir un prêt de refinancement d'un montant pouvant atteindre 80 % de la valeur de la propriété sans qu'une assurance prêt hypothécaire soit exigée.

Au départ, les activités de refinancement de prêts pour logements de propriétaires-occupants ont diminué de près de 40 % et à la fin de septembre, elles étaient d'à peu près 25 % inférieures aux volumes antérieurs à l'entrée en vigueur des changements, pour une baisse globale de 31 % en glissement annuel. Quant aux volumes de prêts assurés pour l'achat de logements de propriétaires-occupants, ils ont d'abord diminué d'environ 10 %, puis se sont rétablis aux niveaux antérieurs aux changements à la fin de septembre, pour une baisse globale de 12 % d'une année à l'autre.

Aux fins de la mise en œuvre du budget fédéral de juin 2011, un cadre législatif a été adopté pour rendre officielles les dispositions sur l'assurance prêt hypothécaire concernant les assureurs privés, y compris les dispositions applicables aux prêts hypothécaires couverts par la garantie gouvernementale. De plus, des changements ont été apportés à la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) :

- Ajout d'un règlement, sur la recommandation du ministre des Finances, précisant les critères que la SCHL applique aux prêteurs agréés ainsi qu'aux prêts assurés.
- Ajout d'une disposition permettant au ministre des Finances d'imposer des frais à la SCHL à titre d'indemnité au gouvernement pour les risques posés par les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL.

¹ Budget 2011, chapitre 5 : Plan de rétablissement de l'équilibre budgétaire (6 juin 2011)

- Ajout d'un pouvoir permettant au ministre des Finances d'obliger la SCHL à lui fournir de l'information directement et à divulguer cette information au surintendant des institutions financières, au gouverneur de la Banque du Canada, au président du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada et au commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.
- Ajout d'une obligation pour la SCHL de conserver et de rendre accessibles au public les livres, documents et autres renseignements sur ses activités précisés par le ministre des Finances.

Ces changements seront décrits en détail dans le règlement qui devrait être finalisé pendant les douze prochains mois. Il n'y a pas d'incidence sur les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL puisque le cadre ne sert qu'à officialiser les modalités existantes. La SCHL continue :

- d'exercer ses activités conformément aux paramètres établis par le ministère des Finances;
- à fournir au gouvernement des avis et de l'information sur les marchés de l'habitation ainsi que des renseignements sur ses activités d'assurance prêt hypothécaire;
- à rendre des comptes au Parlement et au public sur ses activités, notamment d'assurance prêt hypothécaire, dans son résumé du plan d'entreprise, son rapport annuel et ses rapports financiers trimestriels.

Jusqu'à maintenant en 2011, la conjoncture économique a été généralement favorable sur le plan des demandes de règlement traitées par la SCHL. Les taux hypothécaires ont été relativement stables et le taux de chômage a diminué à un rythme constant. Dans l'ensemble, les niveaux et taux d'arriérés se sont améliorés et les volumes de demandes de règlement ont été plus bas que prévu. Compte tenu des prévisions économiques courantes, ces tendances devraient s'améliorer modérément à l'avenir, bien qu'il y ait toujours des risques de régression ou encore des possibilités d'amélioration plus prononcée.

Perspectives économiques

En août, S&P a diminué la cote de crédit des États-Unis, qui est passée de la cote AAA à AA+, et a maintenu ses perspectives négatives pour les créances libellées en dollars américains. La Réserve fédérale américaine a ensuite annoncé qu'elle n'augmenterait pas les taux d'intérêt avant le milieu de 2013. En outre, les inquiétudes relatives à la dette souveraine de certains des principaux pays membres de la zone euro se sont amplifiées. Ces facteurs ont contribué à accroître l'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale.

Les attentes quant à un essor économique à l'échelle de la planète se sont donc atténuées au cours des derniers mois, mais les perspectives demeurent positives pour le Canada. Le rapport de septembre 2011 de Consensus Economics prévoit que la croissance économique moyenne du Canada atteindra 2,3 % en 2011 et 2,1 % en 2012. En juillet 2011, le rapport prévoit une croissance économique du Canada de 2,8 % pour 2011 et de 2,5 % pour 2012. L'assombrissement des perspectives économiques a eu une incidence sur les perspectives du marché de l'habitation de la SCHL pour le quatrième trimestre de 2011, notamment sur les prévisions concernant la croissance de l'emploi, qui s'établissent à 1,6 % pour 2011 et 2012, en légère baisse par rapport au taux prévu de 1,7 % au trimestre précédent.

Statistique Canada a récemment indiqué que l'Indice des prix à la consommation (IPC) est monté de 3,2 % durant la période de 12 mois ayant pris fin en septembre 2011, principalement sous l'effet de l'augmentation des prix de l'essence et des aliments. L'IPC avait progressé de 3,1 % en août et de 2,7 % en juillet. La Banque du Canada a souligné en septembre qu'elle s'attend à ce que le taux d'inflation se maintienne dans les limites de sa fourchette cible.

Les taux d'intérêt au pays devraient demeurer près de leurs niveaux les plus bas pendant au moins un an. Le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada s'établit maintenant à 1,0 %, niveau où il se maintient depuis le 8 septembre 2010. Ce taux à un jour influe directement sur les taux hypothécaires, fixes ou variables, à plus court terme et indirectement sur les taux hypothécaires à plus long terme.

Puisque le taux du financement à un jour devrait être relativement stable en 2011, les taux hypothécaires, plus particulièrement les taux à court terme ou variables, devraient rester près de leurs creux historiques.

Selon le scénario de base de la SCHL, les taux hypothécaires resteront relativement stationnaires jusqu'à la fin de 2012. Pour 2011, le taux hypothécaire à un an affiché devrait se situer entre 3,4 % et 3,7 %, tandis que le taux à cinq ans devrait s'établir entre 5,3 % et 5,5 %. Pour 2012, ces taux devraient se situer respectivement entre 3,4 % et 3,8 %, et entre 5,2 % et 5,7 %.

Mises en chantier d'habitations

Au Canada, les marchés de l'habitation devraient se stabiliser en 2012. La SCHL prévoit que les mises en chantier d'habitations se situeront entre 170 900 et 199 900 logements en 2011 et entre 161 650 et 206 350 logements en 2012. Ces fourchettes sont semblables à celles prévues au trimestre dernier. En effet, au deuxième trimestre, la SCHL avait prévu que les mises en chantier se situeraient dans des fourchettes de 166 300 à 197 200 logements en 2011, et de 161 700 à 207 200 logements en 2012.

Marché de la revente

Les ventes Multiple Listing Service® (MLS®) ont régressé depuis janvier, mois où elles avaient touché leur plus haut niveau (472 140) en chiffres désaisonnalisés. En septembre 2011, le nombre désaisonnalisé annualisé de ventes MLS® s'établissait à 460 000.

Selon les Perspectives du marché de l'habitation de la SCHL pour le quatrième trimestre de 2011, les ventes MLS® de logements existants devraient se chiffrer, à l'échelle nationale, entre 423 600 et 470 100 en 2011 et entre 406 100 et 509 000 en 2012. Ces fourchettes sont semblables à celles prévues au trimestre dernier, où l'on prévoyait des ventes entre 425 000 et 472 500 et entre 407 500 et 510 000 respectivement pour 2011 et 2012.

Le prix MLS® moyen a diminué au cours des derniers mois, passant de 369 484 \$ en mars, son niveau le plus élevé en 2011, à 361 000 \$ en septembre. On s'attend à ce que les prix s'accroissent légèrement à l'avenir, puisque la conjoncture des marchés devrait demeurer dans la fourchette d'un marché équilibré. La SCHL prévoit que le prix moyen MLS® se situera entre 353 100 \$ et 375 300 \$ en 2011 et entre 315 800 \$ et 418 700 \$ en 2012. La fourchette pour 2011 est semblable à celle prévue au trimestre dernier, mais celle pour 2012 est plus grande. En effet, les fourchettes pour 2011 et 2012 s'établissaient alors entre 355 200 \$ et 378 300 \$ et entre 354 500 \$ et 389 700 \$ respectivement.

Une analyse menée par le Centre d'analyse de marché de la SCHL montre que les prix des habitations fluctuent en fonction de facteurs sous-jacents tels que les changements démographiques et la croissance économique. En consultation avec la Banque du Canada et le ministère des Finances, la SCHL continue à préciser les modèles et techniques qui servent à déterminer les risques de bulles spéculatives sur les marchés de l'habitation. Pour le moment, peu de signes laissent entendre que le prix des logements soit considérablement surévalué dans l'ensemble du marché canadien, bien que la situation doive être suivie de près dans certains centres.

Le niveau d'endettement des ménages reste préoccupant, mais il y a des signes encourageants. L'expansion du crédit hypothécaire a fortement décéléré depuis le mois de mars, et plus particulièrement au cours des derniers mois, ce qui a eu une incidence sur le taux de croissance du crédit aux ménages total. La croissance des prêts personnels, des marges de crédit et des cartes de crédit s'est stabilisée ces derniers mois.

L'actif et la valeur nette des ménages ont augmenté en 2011. Un certain resserrement a toutefois été constaté récemment et est attribuable en partie à la diminution de la valeur des actifs financiers des ménages, notamment les fonds communs de placement et les actifs de retraite, qui vient éclipser l'augmentation de la valeur des propriétés résidentielles.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

La SCHL présente ses résultats pour ses principales activités et consolide les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité ad hoc :

- **Application des programmes de logement** – Les dépenses des programmes de logement et les charges opérationnelles sont financées au moyen de crédits parlementaires.
- **Octroi de prêts** – Les produits sont composés des produits d'intérêts générés par le portefeuille de prêts qui sont financés au moyen d'emprunts.

L'application des programmes de logement et les activités d'octroi de prêts visent à soutenir les Canadiens dans le besoin et sont exercées selon le point d'équilibre.

- **Assurance prêt hypothécaire** – Les produits sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements. Les charges sont composées des charges opérationnelles et des règlements nets. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité du résultat net de la Société.
 - **Titrisation** – Les produits sont tirés des droits de demande, des droits de cautionnement et des produits de placements. Les charges sont composées principalement des charges d'intérêts.
- L'assurance prêt hypothécaire et la titrisation facilitent l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité et contribuent à la disponibilité adéquate du crédit hypothécaire sur les marchés de l'habitation. Ces activités sont exercées sur une base commerciale.*

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) – Les produits sont principalement composés des produits de placements. Ils servent à couvrir les charges opérationnelles ainsi que les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

FAITS SAILLANTS DU BILAN

(En millions de dollars)	30 septembre 2011	31 décembre 2010 ¹	Écart	1 ^{er} janvier 2010
Total de l'actif	293 868	287 947	5 921	267 695
Total du passif	282 379	277 441	4 938	258 957
Capital d'apport	25	25	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)	637	610	27	207
Résultats non distribués (autres) ²	1 865	963	902	1 998
Résultats non distribués affectés à la capitalisation	8 962	8 908	54	6 508
Total des capitaux propres du Canada	11 489	10 506	983	8 738

¹ La SCHL a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011 (et présente des informations comparatives pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010). Il y a lieu de se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités pour obtenir un rapprochement détaillé des incidences de la transition.

² Y compris les résultats non distribués non affectés, le fonds de réserve et les éliminations interentités.

Actif et passif

Le total de l'actif et le total du passif se sont accrus de 2 % pendant la période de neuf mois écoulée depuis le 31 décembre 2010, ce qui représente une augmentation de 6 milliards de dollars et de 5 milliards de dollars respectivement. Cette croissance est principalement attribuable à une hausse nette de 6 milliards de dollars des Obligations hypothécaires du Canada et de 1 milliard des intérêts courus connexes, ainsi qu'à une augmentation de 1 milliard de dollars de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières. La hausse relative aux Obligations hypothécaires du Canada et aux intérêts connexes s'explique en grande partie par le nombre plus élevé d'émissions réalisées aux termes du programme. Quant à l'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières, elle découle des entrées de trésorerie générées par les opérations et du produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par les remboursements de 3 milliards de dollars relativement aux TH LNH à taux variable dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA).

Capitaux propres du Canada

Les capitaux propres du Canada sont composés des trois éléments ci-dessous :

- **Capital d'apport**

Le capital d'apport de la SCHL est de 25 millions de dollars, sauf si le gouverneur en conseil en décide autrement.

- **Cumul des autres éléments du résultat global (CAERG)**

Le CAERG représente le cumul des gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements inclus dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Il s'élevait à 637 millions de dollars au 30 septembre 2011.

- **Résultats non distribués**

Les résultats non distribués totalisent 10 827 millions de dollars, dont une tranche de 8 962 millions de dollars a été affectée à la capitalisation des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit annuel du gouvernement pour l'exercice considéré. Quant aux résultats non distribués et au CAERG consolidés, ils réduisent le déficit accumulé du gouvernement. Pendant les dix derniers exercices, la SCHL a contribué pour plus de 14 milliards de dollars à la réduction du déficit annuel du gouvernement au moyen de son impôt sur le résultat et de son résultat net.

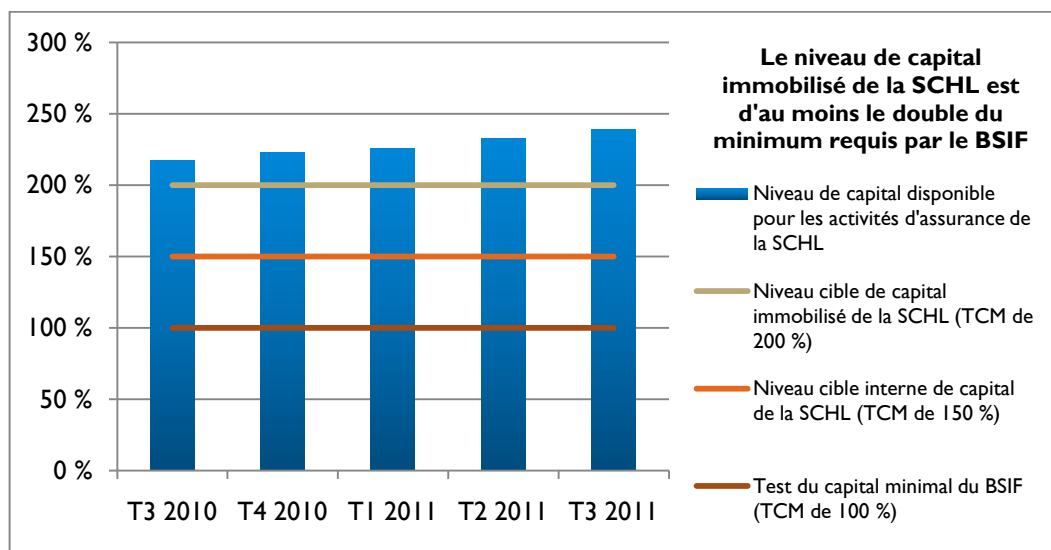
La *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et la *Loi nationale sur l'habitation* régissent l'affectation des résultats non distribués de la Société.

Les résultats non distribués des activités d'assurance prêt hypothécaire sont affectés conformément au cadre de gestion du capital fondé sur les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Conformément à son cadre de gestion du capital, la SCHL applique les pratiques prudentes établies par le BSIF pour protéger les contribuables canadiens contre les coûts futurs éventuels découlant des défauts de paiement des emprunteurs hypothécaires et pour assurer l'égalité des chances avec les assureurs hypothécaires du secteur privé. Le BSIF applique le test du capital minimal (TCM) pour établir si la capitalisation d'un assureur est suffisante.

Le pourcentage selon le TCM est le niveau de capital disponible par rapport au niveau requis. Le niveau de capital disponible est égal à la somme des résultats non distribués des activités d'assurance prêt hypothécaire et du CAERG. Le niveau de capital requis est établi en appliquant les facteurs de risque du BSIF aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire.

La SCHL a déterminé qu'un niveau cible interne de capital de 150 % selon le TCM est approprié afin que la direction dispose du temps nécessaire pour résoudre des problèmes financiers éventuels. Dans le but de réduire la probabilité de ne pas respecter son niveau cible interne de capital, la SCHL s'est aussi fixé un niveau cible de capital immobilisé de 200 % selon le TCM et elle affecte ses résultats non distribués aux fins de capitalisation en se fondant sur ce niveau. Ainsi, le niveau cible de capital est d'au moins le double du niveau de capital immobilisé requis par le BSIF et les résultats des simulations de crise internes confirment que la SCHL est en bonne position pour faire face aux scénarios économiques graves.

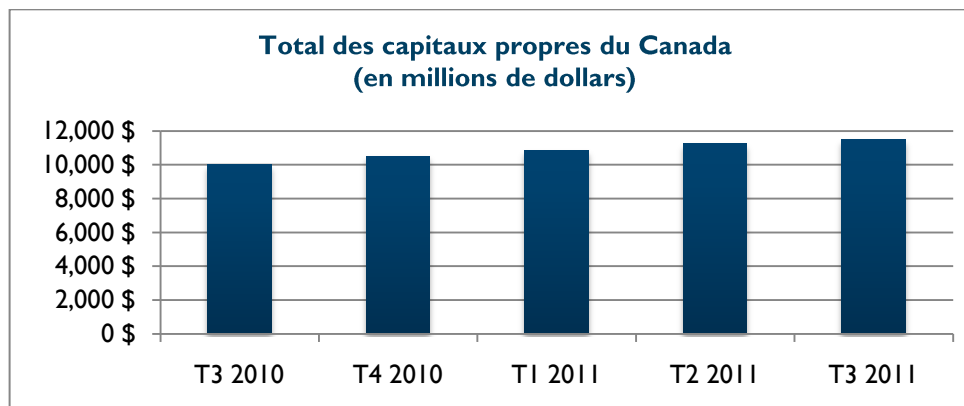


En plus du capital disponible pour les activités d'assurance prêt hypothécaire d'un montant de 10 610 millions de dollars tel qu'il est indiqué précédemment, la SCHL dispose d'une provision pour primes et droits non acquis de 6 797 millions de dollars. La SCHL continue de gérer ses risques grâce à l'application d'un cadre de gestion du capital approprié. À 0,42 %, le taux d'arriérés de la SCHL est conforme à la tendance sectorielle, tel qu'il a été rapporté par l'Association des banquiers canadiens (ABC). Les pratiques commerciales prudentes qu'elle a adoptées font en sorte que la SCHL est suffisamment bien capitalisée pour faire face même aux pires conditions économiques.

Les résultats non distribués des activités de titrisation sont également affectés selon des principes de capital réglementaire ou économique.

La Société conserve les résultats non distribués des activités d'octroi de prêts, aussi appelés fonds de réserve, conformément à sa stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation. Ces résultats non distribués comprennent aussi les variations latentes de la juste valeur marchande des instruments financiers ainsi que les gains et pertes actuariels des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à la retraite offerts par la SCHL. Le fonds de réserve des activités d'octroi de prêts est assujéti à une limite prescrite. Dans l'éventualité où le fonds de réserve dépasserait cette limite, la SCHL devrait verser le surplus au gouvernement du Canada.

Au 30 septembre 2011, le total des capitaux propres du Canada s'élevait à 11 489 millions de dollars, en hausse de 983 millions de dollars, ou 9 %, depuis le 31 décembre 2010. Cette hausse provient essentiellement du résultat net des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. D'autres détails sont fournis à la rubrique sur l'objectif 2 des résultats financiers sectoriels.



FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Écart	Neuf mois clos le 30 septembre		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Total des produits	3 501	3 546	(45)	10 584	10 639	(55)
Total des charges	2 930	2 985	(55)	8 978	9 246	(268)
Impôt sur le résultat	151	161	(10)	424	385	39
Résultat net	420	400	20	1 182	1 008	174
Autres éléments du résultat global	(163)	373	(536)	(199)	285	(484)
Résultat global	257	773	(516)	983	1 293	(310)
GESTION DES RESSOURCES						
Total des charges opérationnelles (compris dans le total des charges ci-dessus)	102	92	10	313	291	22
Années-personnes (équivalents temps plein)	492	521	(29)	1 484	1 536	(52)

Produits

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, le total des produits a diminué respectivement de 1 % et 0,5 % (45 et 55 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces diminutions découlent essentiellement de la réduction des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement puisque le Plan d'action économique du Canada (PAEC) est arrivé à terme le 31 mars 2011. La réduction des crédits parlementaires a été partiellement contrebalancée par les augmentations des gains sur la vente d'instruments financiers et des produits d'intérêts sur les TH LNH.

Charges

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, le total des charges a diminué respectivement de 2 % et 3 % (55 et 268 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats découlent principalement de la baisse des dépenses des programmes expliquée précédemment, qui a été partiellement contrebalancée par des charges d'intérêts plus élevées sur les OHC en raison de l'accroissement des émissions.

Des détails sur les écarts des produits et des charges sont donnés à la section Résultats financiers sectoriels du rapport de gestion.

Résultat net

Compte tenu de ce qui précède et déduction faite de l'impôt, le résultat net s'est accru respectivement de 20 millions de dollars (5 %) et de 174 millions de dollars (17 %) pendant les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (AERG) de la SCHL sont composés des gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des placements inclus dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces placements sont classés dans les instruments disponibles à la vente et les gains et pertes latents sur la juste valeur y afférents sont imputés aux AERG. Les AERG comprennent aussi les gains et pertes actuariels nets des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SCHL.

Selon les IFRS, les gains et pertes actuariels sont inclus dans les AERG à mesure qu'ils surviennent puis virés aux résultats non distribués.

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, les AERG ont diminué respectivement de 144 % (536 millions de dollars) et de 170 % (484 millions de dollars), par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse des AERG est principalement attribuable à des gains latents sur les instruments financiers disponibles à la vente moins élevés en raison de la diminution des cours des actions au troisième trimestre de 2011. Au recul des gains latents sur les instruments financiers se sont ajoutés des pertes nettes actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi plus élevées (trois mois clos le 30 septembre 2011 - 201 millions de dollars, neuf mois clos le 30 septembre 2011 - 226 millions de dollars) découlant des variations du taux d'actualisation utilisé pendant la période et de la baisse du rendement de l'actif de la Caisse de retraite au troisième trimestre de 2011.

Gestion des ressources

Le total des charges opérationnelles s'est accru respectivement de 11 % et 8 % (10 et 22 millions de dollars) pendant les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats s'expliquent principalement par une augmentation des droits d'émission des obligations aux termes du Programme des OHC et des coûts d'acquisition dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire. Les coûts d'acquisition liés aux primes non acquises sont différés et amortis sur la durée estimative des contrats pertinents.

Les années-personnes utilisées ont diminué respectivement de 6 % et 3 % (soit 29 et 52 années-personnes) pendant les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces baisses découlent en grande partie de la diminution des activités d'assurance prêt hypothécaire et de la cessation, prévue pour le 31 mars 2011, du financement aux termes du Plan d'action économique du Canada.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA TRANSITION AUX IFRS

Les principales méthodes comptables et les changements de méthodes comptables de la SCHL sont décrits à la note 2 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

La Société a adopté les Normes internationales d'information financière (IFRS) le 1^{er} janvier 2011, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les états financiers consolidés trimestriels non audités pour la période close le 30 septembre 2011 constituent les premiers états financiers publics de la Société à avoir été préparés conformément aux IFRS et incluent les informations comparatives de 2010. Pour un survol des incidences de l'adoption des IFRS, il y a lieu de se reporter à la note 21, « Transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) », dans les états financiers consolidés trimestriels non audités pour la période close le 30 septembre 2011.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réévaluées constamment. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes futures. Pour obtenir une description des jugements et estimations critiques de la SCHL, il y a lieu de se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités.

Changements comptables futurs

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications qui pourraient influencer sur la SCHL dans l'avenir :

Norme ou modification	Applicable à toute période annuelle ouverte à compter des dates indiquées
IFRS 9, Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 10, États financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11, Partenariats	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13, Évaluation de la juste valeur	1 ^{er} janvier 2013
Modifications de l'IAS 19, Avantages du personnel	1 ^{er} janvier 2013
Modifications de l'IAS 1, Présentation des autres éléments du résultat global	1 ^{er} juillet 2012

La Société n'a pas encore évalué l'incidence des IFRS 9, 10, 11, 12 et 13 et de l'IAS 1 sur ses états financiers.

Les modifications de l'IAS 19 éliminent la méthode du « corridor » et rehaussent les exigences en matière de comptabilisation, de présentation et de communication des informations concernant les régimes de retraite à prestations déterminées. Puisque la SCHL a appliqué les changements relatifs à la méthode du corridor lors de la mise en place des IFRS, cette particularité des modifications n'influera pas sur les états financiers consolidés de la Société. Selon l'analyse préliminaire des autres changements réalisée par la SCHL, les modifications entraîneront une variation globale de la charge de retraite comptabilisée en résultat net ainsi qu'un ajustement correspondant des gains et pertes actuariels imputés aux autres éléments du résultat étendu.

Cette variation découle du taux d'actualisation appliqué à l'actif des régimes pour calculer le rendement estimatif par régime au lieu du taux prévu de rendement, tel qu'il était permis auparavant. Ces modifications rehaussent également les exigences en matière de communication.

RÉSULTATS FINANCIERS SECTORIELS

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'application des programmes de logement et les activités d'octroi de prêts, aux fins de l'objectif 1 de la SCHL, ainsi que les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la Fiducie du Canada pour l'habitation, aux fins de l'objectif 2. Ces objectifs et d'autres indicateurs de rendement sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2010 de la SCHL.

Objectif 1 – Aider les Canadiens dans le besoin

PROGRAMMES DE LOGEMENT

Les dépenses des programmes de logement servent à financer les programmes et les activités visant les besoins de logement des Canadiens vivant à l'extérieur des réserves ainsi que des membres des Premières nations vivant dans les réserves.

Chaque année, la Société dépense environ 2 milliards de dollars (compte non tenu du Plan d'action économique du Canada (PAEC)) pour aider les Canadiens dans le besoin. De ce montant, une tranche d'environ 1,7 milliard de dollars se rapporte à des engagements continus, à long terme, pour le logement social, y compris un montant de 1 milliard de dollars transféré aux provinces et territoires qui administrent le parc de logements conformément aux ententes sur le logement social conclues avec la SCHL.

Le PAEC, une mesure temporaire de deux ans arrivée à terme le 31 mars 2011, a donné lieu à des augmentations des dépenses des programmes de logement en 2009, 2010 et 2011. En vertu du PAEC, la SCHL a engagé une tranche de 1,925 milliard de dollars sur les 2,075 milliards de dollars investis dans le logement social pour la construction de logements abordables et la rénovation ou l'amélioration de logements sociaux. De ce montant de 2,075 milliards de dollars, une tranche de 150 millions de dollars a été engagée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour le logement dans les réserves. Le PAEC visait à créer des emplois au moyen d'investissements rapides et ciblés ainsi qu'à soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Écart	Neuf mois clos le 30 septembre		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Dépenses des programmes de logement	433	612	(179)	1 579	2 193	(614)
Charges opérationnelles	29	25	4	87	81	6
Total des crédits	462	637	(175)	1 666	2 274	(608)

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, les dépenses des programmes de logement ont diminué, respectivement, de 29 % et 28 % (179 millions de dollars et 614 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces diminutions ont découlé essentiellement de la réduction des dépenses dans le cadre du PAEC, de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA) et des programmes d'aide à la rénovation. Cette baisse est largement attribuable à l'accélération des dépenses en 2010, à l'arrivée à terme du PAEC le 31 mars 2011 de même qu'à la réduction des dépenses pour les programmes d'aide à la rénovation et l'ILA, en raison des retards dans l'application des programmes en attendant l'issue des négociations avec les provinces et territoires.

Les charges opérationnelles connexes se sont accrues de 16 % et 7 % (4 millions de dollars et 6 millions de dollars), respectivement, pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des charges s'explique surtout par des recouvrements plus élevés au titre des avantages postérieurs à l'emploi, en raison des changements des normes comptables. Dans la mesure où elles se rapportent aux programmes de logement, ces charges sont prélevées sur les crédits parlementaires de la SCHL sur une base d'amortissement selon la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant au régime de retraite de base.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La SCHL reçoit des fonds du gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires pour les dépenses des programmes de logement, y compris les charges opérationnelles. Le total des crédits comptabilisés au 30 septembre 2011 s'est élevé à 1 666 millions de dollars (il y a lieu de se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés trimestriels non audités).

Les crédits parlementaires pour l'application des programmes de logement et les charges opérationnelles connexes sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global selon la comptabilité d'exercice, sans dépasser le plafond voté par le Parlement. Les dépenses engagées mais non remboursées sont présentées au bilan consolidé dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et accordés à la Société pendant l'exercice du gouvernement du Canada (clos le 31 mars) et le montant total comptabilisé par la SCHL depuis le début de son exercice courant, qui correspond à l'année civile.

(En millions de dollars)	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010
Montant prévu pour l'application des programmes de logement		
Montant autorisé en 2010-2011 (2009-2010)		
Budget principal des dépenses	3 131	2 045
Budget supplémentaire des dépenses A ¹	-	1 025
Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	71
Budget supplémentaire des dépenses C ¹	2	-
	3 133	3 141
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2010 (2009)	(2 168)	(2 037)
Moins les crédits inutilisés pour 2010-2011 (2009-2010)	(170)	(113)
Tranches de 2010-2011 (2009-2010) comptabilisées en 2011 (2010)	795	991
Montant autorisé en 2011-2012 (2010-2011)		
Budget principal des dépenses	1 907	3 131
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	256	-
Budget supplémentaire des dépenses B ¹	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C ¹	-	2
	2 163	3 133
Moins la tranche à comptabiliser pendant les trimestres futurs	(1 292)	(1 850)
Tranches de 2011-2012 (2010-2011) comptabilisées en 2011 (2010)	871	1 283
Total des crédits utilisés – Neuf mois clos le 30 septembre	1 666	2 274

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le gouvernement pendant son exercice.

² En septembre 2008, un investissement de plus de 1,9 milliard de dollars dans le logement abordable et la lutte contre l'itinérance sur cinq ans, soit de 2009 à 2014, a été annoncé pour répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu, des sans-abri et des personnes à risque de le devenir. De ce montant, une tranche de 253,1 millions de dollars par an a été affectée précisément au logement abordable. La tranche de 2011-2012 provenant de cet investissement est incluse dans le tableau ci-dessus.

Sur les crédits autorisés par le Parlement de 2 163 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012, une tranche de 871 millions de dollars a été comptabilisée jusqu'à maintenant. Il est prévu que la Société aura engagé la quasi-totalité du montant autorisé par le Parlement d'ici la fin de l'exercice 2011-2012. Depuis le début de l'année civile courante, le montant total des crédits comptabilisés par la Société a atteint 1 666 millions de dollars. Ce montant est composé des dépenses des programmes de logement de 1 579 millions de dollars et des charges opérationnelles de 87 millions de dollars.

Par rapport au cumul du Plan pour l'année civile, les dépenses des programmes ont été inférieures aux prévisions principalement en raison de la réduction des dépenses aux termes du PAEC et de l'ILA compte tenu des résultats supérieurs en 2010.

ACTIVITÉS D'OCTROI DE PRÊTS

La SCHL octroie des prêts aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières nations, aux provinces et aux territoires ainsi qu'aux municipalités. Le portefeuille de prêts de la SCHL comprend des prêts renouvelables ou non renouvelables aux fins de la production de logements du marché ou sociaux. Si un prêt se rapporte à des logements sociaux, ceux-ci peuvent se situer à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Dans le cadre de ses activités d'octroi de prêts, la SCHL peut réduire le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Ces prêts peuvent être consentis à des taux d'intérêt réduits puisque la SCHL contracte des emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État (PESE). Les produits des activités d'octroi de prêts sont en grande partie tirés des produits d'intérêts générés par le portefeuille de prêts.

En général, les prêts ne peuvent pas être remboursés par anticipation. En revanche, lorsque les emprunteurs ont le droit ou la capacité légale de le faire conformément aux documents de garantie, la SCHL cherche à réduire l'incidence financière des remboursements anticipés en faisant valoir les dispositions relatives aux remboursements anticipés prévues dans les documents de prêt.

Aux termes du Plan d'action économique du Canada (PAEC), des prêts directs à faible coût de 2 milliards de dollars ont été consentis aux municipalités, par l'intermédiaire de la SCHL, pour des travaux d'infrastructures liés au logement dans les villes à l'échelle du pays. À l'échéance du PAEC le 31 mars 2011, le montant intégral de 2 milliards de dollars avait été emprunté par les municipalités à l'échelle du pays. Pendant les deux ans de cette initiative temporaire en vertu du PAEC, la SCHL a approuvé 272 prêts directs à faible coût.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Écart	Neuf mois clos le 30 septembre		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Produits d'intérêts	170	168	2	510	494	16
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	(8)	19	(27)	(17)	-	(17)
Autres produits (charges)	6	1	5	12	3	9
Charges d'intérêts	164	164	-	491	483	8
Charges opérationnelles	5	4	1	14	15	(1)
Impôt sur le résultat	-	6	(6)	-	2	(2)
Résultat net	(1)	14	(15)	-	(3)	3

Trois mois clos le 30 septembre 2011

Pour les trois mois clos le 30 septembre 2011, le résultat net des activités d'octroi de prêts a reflété une perte de 1 million de dollars, en baisse de 15 millions de dollars comparativement au troisième trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse a été principalement attribuable au recul de 18 millions de dollars des gains nets latents sur la juste valeur des emprunts aux termes du PPIM lors de leur comptabilisation initiale ainsi qu'à la hausse des pertes latentes sur les variations de la juste valeur des instruments financiers concernant les autres prêts directs. Les gains et pertes latents, pour le PPIM et les prêts directs, se contrebalanceront au cours des programmes, de sorte que le résultat final sera nul.

La baisse du résultat net susmentionnée a été partiellement contrebalancée par une hausse des autres produits, à la suite des recouvrements plus élevés des avantages postérieurs à l'emploi sur les crédits du gouvernement du Canada (se reporter à la rubrique sur les programmes de logement) de même que par une réduction de la charge d'impôt.

Neuf mois clos le 30 septembre 2011

Depuis le début de l'exercice, le résultat net des activités d'octroi de prêts a été nul, en hausse de 3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat favorable a découlé essentiellement d'une augmentation des produits d'intérêts nets sur les placements, principalement en raison du solde plus élevé des placements en 2011 ainsi que d'une hausse des autres produits, tel qu'il a été mentionné. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par les pertes nettes latentes sur les instruments financiers, tel qu'il a été exposé dans la rubrique précédente.

La SCHL affecte tous les autres résultats non distribués à sa réserve pour les activités d'octroi de prêts. Cette réserve est composée des éléments indiqués dans le tableau qui suit. Elle est aussi assujettie à une limite prescrite (se reporter au Rapport annuel 2010 de la SCHL).

(En millions de dollars)	Aux		Écart
	30 septembre 2011	31 décembre 2010	
Réserve pour les gains (pertes) latents	(121)	(30)	(91)
Réserve pour les autres éléments des activités d'octroi de prêts	92	98	(6)
Réserve pour les activités d'octroi de prêts	(29)	68	(97)

La Société conserve la réserve pour les autres éléments des activités d'octroi de prêts conformément à sa stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation. Cette réserve est demeurée relativement la même qu'au 31 décembre 2010.

La réserve pour les gains et pertes latents a pour objectif de couvrir les variations latentes de la juste valeur des instruments financiers ainsi que les autres gains et pertes latents des activités d'octroi de prêts. Cette réserve a diminué pendant les neuf mois à l'étude essentiellement en raison d'une perte actuarielle nette de 97 millions de dollars sur les avantages postérieurs à l'emploi, laquelle s'explique surtout par les variations du taux d'actualisation du marché tout au long de la période et par la baisse du rendement des actifs du régime de retraite au troisième trimestre de 2011.

Objectif 2 – Faciliter l'accès à des logements plus abordables et de meilleure qualité pour tous les Canadiens

ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Au Canada, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale doivent faire assurer les prêts hypothécaires à l'habitation lorsque les emprunteurs versent une mise de fonds inférieure à 20 %. Ces prêts hypothécaires sont souvent appelés des prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé.

L'obligation de contracter une assurance prêt hypothécaire pour les prêts à RPV élevé protège les prêteurs en cas de défaut de paiement des emprunteurs, de sorte que les emprunteurs admissibles peuvent obtenir du crédit hypothécaire à des taux comparables à ceux qui sont consentis aux emprunteurs qui versent une mise de fonds plus élevée. Ainsi, ils peuvent accéder à la propriété à un coût plus abordable, ce qui contribue à la solidité ainsi qu'à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation. La SCHL soutient aussi la liquidité du secteur canadien du crédit hypothécaire en offrant de l'assurance prêt hypothécaire pour les prêts à faible RPV, soit ceux pour lesquels la mise de fonds est d'au moins 20 %.

La SCHL a comme mandat d'accroître la qualité, l'abordabilité et le choix en matière de logement au Canada et d'assurer un accès équitable au financement de l'habitation à faible coût aux Canadiens admissibles dans toutes les régions du pays. La SCHL exerce ses activités d'assurance prêt hypothécaire sur une base commerciale sans frais pour les contribuables canadiens depuis le milieu des années 90 et a remis plus de 12 milliards de dollars au gouvernement du Canada depuis une dizaine d'années. Des pratiques de souscription prudentes et un excellent service à la clientèle ont permis à la SCHL de rester solide sur le marché, que la conjoncture économique ait été bonne ou mauvaise.

La SCHL poursuit ses efforts en vue d'accroître les connaissances des Canadiens en matière financière au moyen de ses outils et publications en ligne. À titre d'organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL vise à ce que les Canadiens puissent prendre des décisions informées en matière de logement et collabore avec ses partenaires à l'échelle du secteur pour aider les Canadiens à améliorer leurs connaissances en finances.

VOLUMES DE PRÊTS ASSURÉS

Mesures	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	420 278	470 388
Volume de prêts assurés (millions de dollars)	71 536	77 236
Pourcentage du total des prêts pour logements locatifs et des prêts à RPV élevé pour logements de propriétaires-occupants qui se trouvent dans un marché moins bien servi ou qui appuient des priorités particulières du gouvernement	46,1 %	42,8 %

En 2011, les marchés de l'habitation ont ralenti et la part de marché de la SCHL a diminué. Les changements des règles applicables au crédit hypothécaire annoncés durant le premier trimestre de 2011 ont entraîné une réduction du marché de l'assurance prêt hypothécaire pour les logements de propriétaires-occupants à RPV élevé. Au début, les volumes de prêts assurés aux propriétaires-occupants ont baissé, tant pour l'achat que pour le refinancement. Au 30 septembre 2011, les volumes de prêts assurés pour achat s'étaient rétablis en grande partie, tandis que les volumes pour refinancement ont légèrement augmenté au troisième trimestre et sont maintenant à peu près de 25 % inférieurs à ce qu'ils étaient avant les changements. Il importe de noter que les propriétaires-occupants peuvent refinancer un logement jusqu'à 80 % de la valeur de ce dernier sans avoir besoin d'une assurance prêt hypothécaire.

Compte tenu du ralentissement des marchés de l'habitation, de la diminution de la part de marché de la SCHL et des changements des règles applicables au crédit hypothécaire, les volumes de prêts assurés (selon le nombre de logements) au 30 septembre 2011 étaient inférieurs de 11 % aux volumes de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice courant, les volumes sont également inférieurs aux prévisions et il est prévu qu'ils resteront inférieurs aux volumes prévus pendant le reste de 2011.

CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Contrats d'assurance en vigueur	Aux 30 septembre	
	2011	2010
Total (milliards de dollars)	541	501
Logements de propriétaires-occupants	93 %	93 %
Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	7 %	7 %

Le total des contrats d'assurance en vigueur de la SCHL s'est accru pour atteindre environ 541 milliards de dollars à la fin du troisième trimestre de 2011, soit à peu près 8 % de plus qu'à la date correspondante en 2010.

ANALYSE FINANCIÈRE

Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont composés des primes d'assurance, des droits de demande pour les immeubles collectifs et des produits de placements. Les primes et les droits de demande d'assurance sont perçus à la date de prise d'effet du contrat d'assurance et sont imputés aux produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut. Ces facteurs font l'objet d'un examen annuel réalisé par l'actuaire externe de la SCHL.

Puisque la SCHL a le mandat d'exercer ses activités d'assurance prêt hypothécaire sur une base commerciale, les primes et droits perçus et les produits d'intérêts générés doivent couvrir les règlements d'assurance et les autres charges. Ils doivent aussi fournir un taux de rendement raisonnable au gouvernement du Canada. La Société exerce ses activités d'assurance prêt hypothécaire sans qu'il en coûte un sou aux contribuables canadiens.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos le 30 septembre		Écart	Neuf mois clos le 30 septembre		Écart
	2011	2010		2011	2010	
Primes et droits acquis et autres produits	447	439	8	1 303	1 283	20
Produits de placements	150	150	-	447	441	6
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	(1)	4	(5)	3	9	(6)
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	94	17	77	202	48	154
Charges d'intérêts	1	-	1	2	-	2
Charges opérationnelles	46	41	5	143	134	9
Règlements nets						
Pertes sur règlements	155	166	(11)	454	489	(35)
Variations de la provision pour règlements	(19)	(77)	58	(56)	(64)	8
Impôt sur le résultat	132	138	(6)	370	334	36
Résultat net	375	342	33	1 042	888	154
Règlement moyen versé (en milliers de dollars)	60	62	(2)	60	59	1
Primes et droits perçus (total)	440	485	(45)	1 215	1 516	(301)
Logements de propriétaires-occupants	89 %	89 %	-	87 %	88 %	(1 %)
Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	11 %	11 %	-	13 %	12 %	1 %
Ratio des charges opérationnelles	10,3 %	9,3 %	1,0 %	11,0 %	10,5 %	0,5 %
Indice de l'importance des règlements ¹	31,1 %	30,8 %	0,3 %	32,0 %	31,7 %	0,3 %

¹ L'indice de l'importance des règlements reflète le rapport entre les pertes sur règlements et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	30 septembre 2011	31 décembre 2010	Écart
Activités d'assurance prêt hypothécaire			
Capital affecté			
Résultats non distribués affectés	8 259	8 201	58
Cumul des autres éléments du résultat global	630	587	43
Capital affecté	8 889	8 788	101
Résultats non distribués non affectés	1 721	860	861
Résultats non distribués	9 980	9 061	919
Capital disponible (pourcentage des capitaux propres selon le TCM)	239 %	220 %	19 %

Trois mois clos le 30 septembre 2011

Pour le trimestre à l'étude, le résultat net des activités d'assurance prêt hypothécaire s'est élevé à 375 millions de dollars, soit 33 millions de dollars (10 %) de plus qu'à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation a été largement attribuable à la croissance des gains nets réalisés sur les instruments financiers, partiellement contrebalancée par la hausse des règlements nets.

Au troisième trimestre de 2011, les gains nets réalisés sur les instruments financiers ont atteint 94 millions de dollars, soit 77 millions de dollars (453 %) de plus qu'au troisième trimestre de 2010, principalement en raison de la vigueur généralement plus forte des marchés des obligations en 2011, comparativement à la période correspondante en 2010.

Les primes et droits acquis pendant le troisième trimestre ont été relativement stables d'un exercice à l'autre. Les primes et droits perçus ont atteint 440 millions de dollars, soit 45 millions de dollars (9 %) de moins que durant la période correspondante en 2010, en raison du ralentissement des marchés de l'habitation, de la diminution de la part de marché et de la baisse des volumes de prêts assurés depuis les changements des règles applicables au crédit hypothécaire qui sont entrés en vigueur en mars et avril 2011. Les primes et droits sont acquis sur la durée des contrats d'assurance, de sorte qu'une diminution des primes et droits perçus influera sur les résultats des exercices futurs.

Les règlements nets de 136 millions de dollars au troisième trimestre de 2011, ou 47 millions de dollars (53 %) de plus que ceux constatés durant le troisième trimestre de 2010, reflètent les variations de la provision pour règlements et les pertes sur règlements. Au troisième trimestre de 2010, la conjoncture économique s'est améliorée plus rapidement que prévu, ce qui a entraîné une diminution relativement plus marquée de la provision pour règlements. Au troisième trimestre de 2011, la conjoncture économique était conforme aux attentes, de sorte que la baisse de la provision pour règlements a été relativement plus faible. Puisque les pertes sur règlements ont été relativement stables pendant le troisième trimestre de 2011, comparativement au troisième trimestre de 2010, les règlements nets ont été plus élevés en 2011 qu'en 2010.

Neuf mois clos le 30 septembre 2011

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2011, le résultat net des activités d'assurance prêt hypothécaire s'est élevé à 1 042 millions de dollars, soit 154 millions de dollars (17 %) de plus qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est largement attribuable à la croissance des gains nets réalisés sur les instruments financiers. Le résultat net a dépassé le cumul prévu dans le Plan d'entreprise et devrait demeurer supérieur à ce qui est visé dans le Plan d'entreprise pendant le reste de 2011.

En 2011, les gains nets réalisés sur les instruments financiers ont atteint 202 millions de dollars, soit 154 millions de dollars (321 %) de plus qu'à la période correspondante en 2010, ce qui s'explique surtout par la vigueur généralement plus forte des marchés des obligations en 2011, comparativement à la période correspondante en 2010. La vigueur des marchés des obligations pendant les deuxième et troisième trimestres de 2011 et celle des marchés des actions au premier trimestre de 2011 ont dépassé les attentes, ce qui a entraîné des gains réalisés plus élevés que prévu. Il est prévu que les gains nets réalisés sur les instruments financiers continueront à dépasser le montant prévu dans le Plan d'entreprise pendant le reste de 2011.

Les primes et droits acquis sont demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre et ont été inférieurs en regard du Plan d'entreprise. Depuis le début de l'exercice courant, les primes et droits perçus ont atteint 1 215 millions de dollars, soit 301 millions de dollars (20 %) de moins que durant la période correspondante en 2010, en raison du ralentissement des marchés de l'habitation, de la diminution de la part de marché et de la baisse des volumes de prêts assurés en 2011. Les primes et droits non acquis sont directement touchés par ces baisses, mais les primes et droits acquis le sont moins puisqu'ils sont constatés sur la durée des contrats d'assurance. Puisque les primes et droits perçus en 2010 et 2011 ont été inférieurs au Plan d'entreprise, les primes et droits acquis seront inférieurs au Plan pendant le reste de 2011.

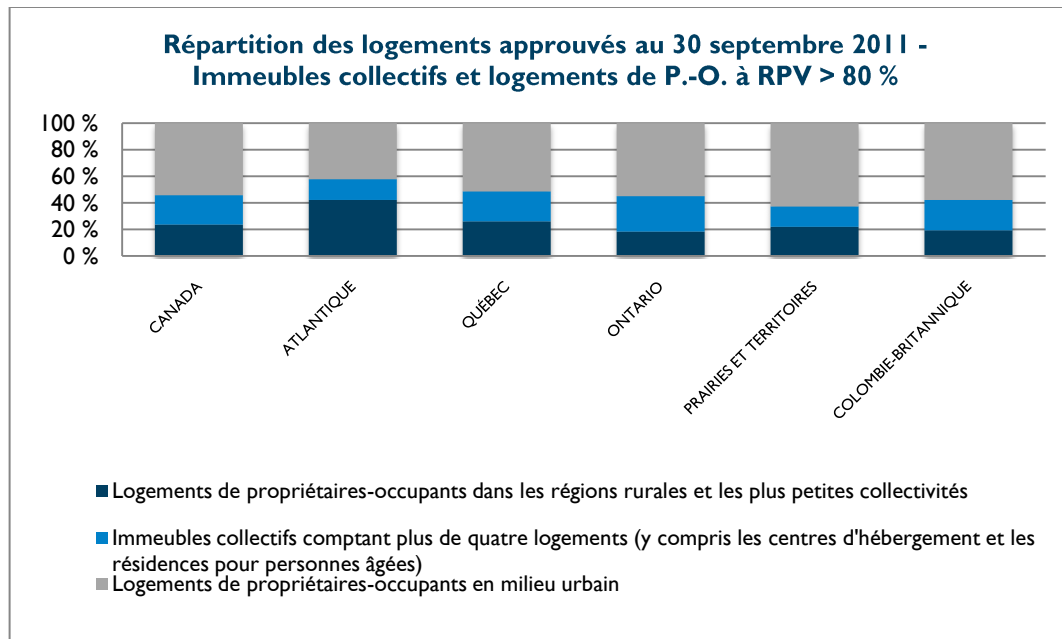
Les règlements nets comprennent les pertes sur règlements et les variations de la provision pour règlements. Depuis le début de l'exercice courant, les règlements nets ont été de 27 millions de dollars (6 %) inférieurs en 2011, par rapport à la période correspondante en 2010, en raison de la diminution du volume des demandes de règlement, du maintien à la baisse des taux hypothécaires à cinq ans et de l'amélioration du taux de chômage. Comparativement au Plan d'entreprise, les règlements nets ont été moins élevés principalement parce que le volume des demandes de règlement a été inférieur en regard du Plan. Puisque la conjoncture économique devrait continuer à s'améliorer modérément en 2011 et que les volumes de prêts assurés devraient être inférieurs aux prévisions, on s'attend à ce que les règlements nets en 2011 demeurent inférieurs aux résultats prévus.

SERVIR LES CANADIENS PARTOUT AU PAYS

La SCHL contribue à la solidité du système canadien de financement de l'habitation, en partie en servant les segments de marché qui sont négligés par les assureurs privés. Le mandat d'intérêt public de la SCHL, qui consiste à aider les Canadiens admissibles à choisir n'importe quel type de logement, la distingue de ses concurrents du secteur privé.

La SCHL continue d'être le seul assureur hypothécaire pour les immeubles collectifs de grande taille (y compris les grands immeubles locatifs, les centres d'hébergement et les résidences pour personnes âgées). Ce soutien exclusif est d'une importance cruciale pour favoriser l'offre et maintenir la disponibilité d'un large éventail de types de logement au Canada.

La SCHL est également le principal assureur hypothécaire pour les logements situés dans les régions rurales et les petits marchés au Canada. Pour les neuf mois clos de 2011, près de 46 % des volumes de prêts assurés par la SCHL pour des logements de propriétaires-occupants à RPV élevé ou pour des logements locatifs concernaient des marchés ou des types de logement peu ou pas visés par le secteur privé. Ce résultat en hausse, comparativement à 43 % durant la période correspondante de l'exercice précédent, a dépassé l'objectif de 33 %, largement en raison des volumes élevés d'immeubles collectifs.



Les assureurs hypothécaires privés ont toute la latitude pour choisir les marchés sur lesquels ils exercent leurs activités et éviter les régions du pays ou les types de logement qu'ils jugent moins rentables. L'écart de 10 % de la garantie gouvernementale entre la SCHL et les assureurs privés compense la SCHL pour cette différence. Ainsi, même si la garantie n'est pas la même, elle n'est qu'un des éléments assurant l'égalité des conditions de concurrence entre le seul assureur public et les assureurs privés.

GÉRER LES RISQUES DE MANIÈRE PRUDENTE

Le profil des contrats d'assurance prêt hypothécaire en vigueur au 30 septembre 2011 révèle la nature et le niveau des risques liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL. Celle-ci gère ses activités d'assurance de manière prudente sur le plan financier, notamment en respectant les lignes directrices du BSIF pour établir les niveaux de capital. Plus particulièrement, le niveau cible de capital immobilisé de la SCHL correspond au double du niveau de capital minimal requis par le BSIF.

Toutes les demandes d'assurance prêt hypothécaire sont examinées et évaluées attentivement par les prêteurs relativement aux risques avant d'être présentées à la SCHL, qui les évalue à son tour avant de les approuver. Pour faire preuve de diligence raisonnable dans l'exercice de ses activités, la SCHL évalue divers risques liés à l'emprunteur, à la propriété et au marché, notamment en ce qui concerne le montant et la source de la mise de fonds, et applique des normes de crédit strictes pour confirmer la capacité de l'emprunteur à gérer ses obligations financières.

Tel qu'il est indiqué dans le tableau qui suit, pour la vaste majorité des prêts hypothécaires couramment assurés par la SCHL, le rapport prêt-valeur (RPV) est d'au plus 80 % en fonction de la valeur courante des propriétés. Pour le portefeuille de prêts assurés de la SCHL, l'avoir propre foncier moyen était de 45 % au 30 septembre 2011.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur pour logements de propriétaires-occupants selon le RPV et la valeur courante de la propriété ¹ (en %)	Aux 30 septembre	
	2011	2010
<= 80 %	73	69
> 80,01 % <= 90 %	18	22
> 90,01 % <= 95 %	7	7
> 95,01 %	2	2
RPV moyen pour les contrats d'assurance en vigueur	55	55

¹ Le RPV est fondé sur la valeur courante de la propriété selon les variations des prix de revente sur le marché local.

S'il est vrai que les emprunteurs peuvent choisir des périodes d'amortissement pouvant atteindre 30 ans, la période d'amortissement moyenne au moment de l'approbation des prêts assurés par la SCHL pour des logements de propriétaires-occupants et des logements collectifs est inférieure à 25 ans. Le solde moyen des prêts pour propriétaires-occupants était de 159 740 \$ au 30 septembre 2011. Ce chiffre reflète l'amortissement ordinaire des prêts ainsi que l'accélération des paiements par les emprunteurs.

Selon l'analyse de la SCHL, un pourcentage considérable d'emprunteurs ayant contracté des prêts à RPV élevé assurés par la SCHL sont en avance sur le calendrier d'amortissement prévu. Les paiements accélérés réduisent la période d'amortissement globale et les charges d'intérêts, augmentent plus rapidement l'avoir propre foncier et réduisent les risques courus avec le temps.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon la période d'amortissement (en années)	Logements de propriétaires-occupants	Aux 30 septembre	
		2011	2010
		Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	
Période d'amortissement moyenne	24,7	24,2	24,1
		Total	Total
		24,7	24,1

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon le montant du prêt (en dollars)	Logements de propriétaires-occupants	Aux 30 septembre	
		2011	2010
		Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	
Montant moyen du prêt par ménage	159 740	49 431	133 673
		Total	Total
		138 716	133 673

GÉRER LE RISQUE DE PORTEFEUILLE AU MOYEN DE LA DIVERSIFICATION

Conformément à son mandat, la SCHL fournit de l'assurance prêt hypothécaire partout au Canada, ce qui contribue à répartir le risque sur l'ensemble des provinces et territoires où les perspectives économiques varient.

Répartition des contrats d'assurance en vigueur selon la province (en %)	Aux 30 septembre			
	2011		2010	
	Logements de propriétaires-occupants	Immeubles collectifs comptant plus de quatre logements	Total	Total
Ontario	42,1	38,2	41,9	42,5
Colombie-Britannique	16,3	13,6	16,1	16,2
Alberta	15,9	11,7	15,7	15,5
Québec	15,6	27,3	16,4	16,1
Nouvelle-Écosse	2,2	3,1	2,3	2,3
Saskatchewan	2,2	1,4	2,1	2,0
Manitoba	2,4	2,6	2,4	2,3
Nouveau-Brunswick	1,6	1,0	1,5	1,6
Terre-Neuve	1,1	0,3	1,1	1,0
Île-du-Prince-Édouard	0,3	0,2	0,2	0,2
Territoires	0,3	0,6	0,3	0,3

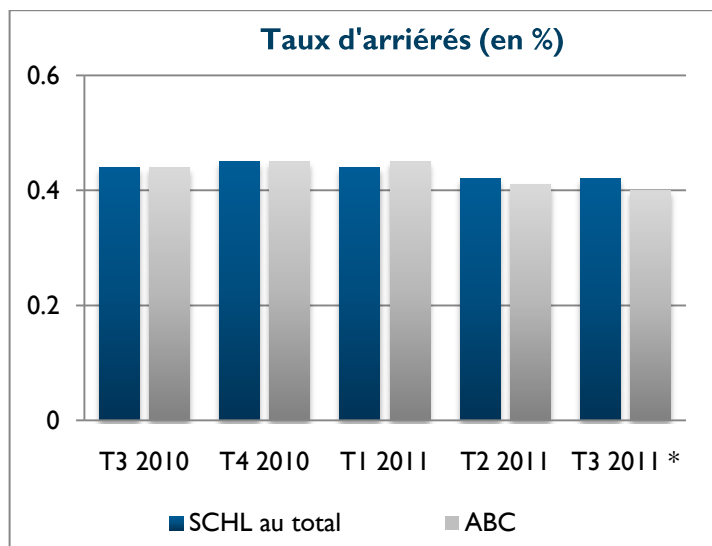
GÉRER LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE AU MOYEN D'UNE SOUSCRIPTION PRUDENTE

Au Canada, les cotes de crédit varient généralement entre 300 et 900. Plus la cote d'un emprunteur est élevée, plus les prêteurs sont disposés à l'évaluer favorablement en ce qui concerne le risque de crédit.

Cotes de crédit	Aux 30 septembre			
	Répartition des contrats d'assurance en vigueur visant des prêts hypothécaires à RPV élevé pour des logements de propriétaires-occupants selon la cote de crédit (en %)		Répartition des cotes de crédit des emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires à RPV élevé approuvés pour des logements de propriétaires-occupants	
	2011	2010	2011	2010
Pas de cote	1	2	-	-
= 0 < 600	1	1	-	-
>= 600 < 660	9	10	8	9
>= 660 < 700	16	16	16	17
>= 700	73	71	76	74
Cote de crédit moyenne	723	721	735	731

C'est grâce à ses pratiques de souscription prudentes que la SCHL a pu gérer ses risques efficacement et maintenir son excellente position sur le marché. La preuve en est la cote de crédit moyenne de 723 qu'affichent les emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires à RPV élevé assurés par la SCHL pour des logements de propriétaires-occupants au 30 septembre 2011. Cette cote de crédit moyenne élevée reflète la solide capacité des emprunteurs ayant contracté des prêts hypothécaires assurés par la SCHL à gérer leurs dettes.

La qualité du portefeuille de prêts assurés par la SCHL se reflète aussi dans le taux d'arriérés. À 0,42 %, le taux d'arriérés de la SCHL est conforme à la tendance sectorielle, tel qu'il a été rapporté par l'Association des banquiers canadiens (ABC).



* Le plus récent taux d'arriérés fourni par l'ABC date d'août 2011.

La SCHL calcule le taux d'arriérés en déterminant le ratio des prêts en retard de plus de 90 jours sur le nombre de prêts assurés en cours de remboursement. Ce ratio comprend tous les prêts en retard, peu importe que le prêteur ait intenté une poursuite ou que la SCHL ait approuvé un sauvetage. Les prêts assurés en cours servent de base de calcul. La SCHL applique le même ratio utilisé par l'ABC dans l'établissement du taux d'arriérés sectoriel. D'autres indicateurs publiés dans le secteur excluent certains prêts en retard ou incluent tous les prêts assurés, en cours ou non, pour calculer le taux d'arriérés. Si le taux d'arriérés calculé par la SCHL est plus prudent, il est surtout plus représentatif de sa performance opérationnelle.

ACTIVITÉS DE TITRISATION ET FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

Les programmes de titrisation de la SCHL contribuent à la solidité et à la stabilité du système canadien de financement de l'habitation en veillant à ce que les prêteurs et, indirectement, les emprunteurs aient accès à du financement à faible coût pour le crédit hypothécaire à l'habitation.

Aux termes de ses programmes de titrisation, la SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) par des institutions financières ainsi que des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Ces activités sont de nature commerciale et ne sont pas soutenues par des crédits parlementaires.

Dans le cadre du Programme des TH LNH, les émetteurs agréés regroupent des prêts hypothécaires à l'habitation assurés sous forme de TH LNH négociables, offrant ainsi aux investisseurs l'occasion d'acquérir des placements sûrs de grande qualité. Ce programme accroît l'efficacité du secteur du crédit hypothécaire et favorise la concurrence, ce qui contribue à réduire le coût du financement du crédit hypothécaire.

Aux termes du Programme des OHC, la FCH vend des OHC à des investisseurs à l'échelle mondiale et utilise le produit pour acheter des TH LNH. Ce programme accroît encore davantage l'offre de fonds à faible coût pour le crédit hypothécaire consenti aux Canadiens.

Les programmes des TH LNH et des OHC remportent beaucoup de succès et constituent des éléments primordiaux pour la diversification du financement mis à la disposition des institutions financières canadiennes. Les petits prêteurs, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle des prêteurs de plus grande taille, profitent plus particulièrement du cadre de financement à faible coût offert par les programmes de titrisation de la SCHL, ce qui leur permet d'accéder à du financement hypothécaire à l'habitation. En fin de compte, ces programmes sont avantageux pour les Canadiens qui cherchent à contracter un emprunt hypothécaire puisqu'ils favorisent la concurrence dans le secteur du crédit hypothécaire.

TITRES CAUTIONNÉS

Mesures	Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010
Titres cautionnés (millions de dollars)	67 468	70 946
TH LNH du marché	35 468	36 478
OHC	32 000	29 230
PAPHA	-	5 238
Ratio des charges opérationnelles (en excluant le PAPHA)	4,5 %	4,1 %
Pourcentage des prêts hypothécaires à l'habitation titrisés (en excluant le PAPHA) ¹	26,1 %	26,3 %

¹ Information en date de juillet 2011.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2011, les prêteurs hypothécaires ont obtenu du financement hypothécaire à faible coût totalisant 67,5 milliards de dollars au moyen des titres cautionnés par la SCHL. Ce montant est légèrement inférieur à celui de 70,9 milliards de dollars au 30 septembre 2010. Dans le cadre du Programme des TH LNH, les institutions financières avaient émis près de 35,5 milliards de dollars de TH LNH du marché cautionnés par la SCHL au 30 septembre 2011. Aux termes du Programme des OHC, des OHC d'environ 32 milliards de dollars cautionnées par la SCHL étaient en circulation au 30 septembre 2011.

Le tableau qui suit résume les émissions et échéances pour le Programme des OHC et le PAPHA au 30 septembre 2011.

(En milliards de dollars)	OHC		PAPHA ¹	
	Neuf mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Solde d'ouverture	195,5	175,5	59,2	61,3
Émissions et achats	32,0	29,2	-	3,4
Échéances	25,9	19,3	3,1	4,4
Solde de clôture	201,6	185,4	56,1	60,3

¹ Le PAPHA a débuté en septembre 2008 et a pris fin le 31 mars 2010.

Compte tenu des 67,5 milliards de dollars de titres cautionnés pendant la période à l'étude, les cautionnements en vigueur de la SCHL totalisaient 334 milliards de dollars au 30 septembre 2011, par rapport à 315 milliards de dollars un an plus tôt.

(En millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos le 30 septembre		Écart	Neuf mois clos le 30 septembre		Écart
	2011	2010		2011	2010	
TITRISATION						
Produits d'intérêts tirés des placements dans des TH LNH/prêts à recevoir	434	445	(11)	1 313	1 298	15
Droits et autres produits	58	57	1	163	153	10
Produits tirés des placements en valeurs mobilières	10	9	1	31	27	4
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	6	2	4	17	4	13
Charges d'intérêts	434	446	(12)	1 313	1 298	15
Charges opérationnelles	2	2	-	7	6	1
Impôt sur le résultat	19	17	2	54	49	5
Résultat net	53	48	5	150	129	21
FCH						
Produits d'intérêts tirés des placements dans des TH LNH/prêts à recevoir	1 677	1 600	77	4 936	4 610	326
Droits et autres produits	43	42	1	136	121	15
Charges d'intérêts	1 674	1 597	77	4 928	4 603	325
Charges opérationnelles	46	45	1	144	128	16
Résultat net	-	-	-	-	-	-

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, le résultat net des activités de titrisation s'est accru, respectivement, de 10 % et 16 % (5 et 21 millions de dollars), comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux augmentations des droits de cautionnement acquis, en raison de la croissance du volume des cautionnements en vigueur, des gains réalisés sur les ventes d'actions et d'obligations ainsi que des produits d'intérêts sur les placements en valeurs mobilières.

Pour les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011, les produits et charges d'intérêts, relativement aux activités de la FCH aux termes des programmes des TH LNH et des OHC, ont augmenté, respectivement, de 5 % et 7 %, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces hausses sont attribuables au nombre accru d'émissions réalisées.

ANALYSE DES RISQUES

Approche de la SCHL en matière de gestion des risques

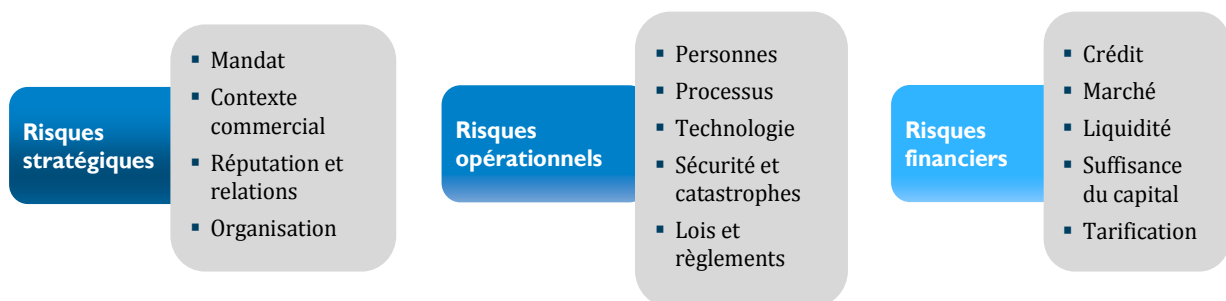
Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de ses objectifs. La capacité de la Société d'anticiper les changements et de s'y adapter est indispensable à sa réussite. Dans cette perspective, la Société a mis en place une approche structurée en matière de gestion des risques d'entreprise.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le rapport annuel de la SCHL décrit le cadre de gestion des risques d'entreprise et les activités connexes. Le 1^{er} janvier 2011, le Conseil d'administration a approuvé les changements apportés aux catégories et aux définitions des risques.

Auparavant, le cadre de gestion des risques de la SCHL regroupait treize risques dans trois grandes catégories : risques stratégiques, risques liés à l'infrastructure et risques particuliers. Ces catégories ont été remplacées par les suivantes : risques stratégiques, risques opérationnels et risques financiers. De plus, les changements indiqués dans le diagramme ci-dessous ont été apportés aux sous catégories :

- les risques liés à la sécurité et aux catastrophes ont été regroupés sous les risques opérationnels;
- les risques juridique et réglementaire font maintenant partie des risques opérationnels;
- le risque de liquidité, qui fait référence à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires pour répondre à ses obligations financières, a été ajouté aux risques financiers;
- le risque de suffisance du capital, qui fait référence à la capacité de la Société à maintenir des niveaux de capital appropriés, a été ajouté aux risques financiers;
- le risque de tarification, qui fait référence à la capacité de la Société à fixer correctement les primes des produits, les prix des actifs et les coûts des passifs, a été ajouté aux risques financiers.



Les notes afférentes aux états financiers consolidés trimestriels non audités donnent des informations détaillées, notamment, sur les risques de crédit, de marché et de liquidité. Il n'y a pas eu de nouveaux risques ni de changements importants des risques par rapport à ceux décrits dans le Rapport annuel 2010. Un aperçu des risques dans les différents secteurs d'activité est présenté ci-dessous.

Activités d'octroi de prêts

Les risques de crédit, de remboursement anticipé et de taux d'intérêt n'ont pas subi de changements importants pendant la période à l'étude. Le PAPHA est arrivé à terme le 31 mars 2011 et des prêts à faible coût de 2 milliards de dollars, soit la totalité de l'enveloppe budgétaire, avaient été approuvés à cette date.

Activités d'assurance prêt hypothécaire

Les politiques de la SCHL en matière de gestion des risques et du capital en ce qui concerne les activités d'assurance prêt hypothécaire n'ont pas changé depuis la fin de l'exercice. Selon la simulation de crise effectuée chaque année aux fins de l'élaboration du Plan d'entreprise, la probabilité est faible que les niveaux de capital chutent en deçà des cibles établies dans le cadre de gestion du capital de la SCHL.

Activités de titrisation

Aucun changement touchant les programmes ou le capital disponible n'a eu d'incidence significative sur les risques des activités de titrisation depuis le 31 décembre 2010.

CHANGEMENTS LIÉS AUX DIRIGEANTS

Les changements suivants ont eu lieu au sein du Conseil d'administration et du Comité de gestion de la SCHL :

- Le 3 février 2011, Harold Calla a démissionné du Conseil d'administration de la SCHL pour assumer d'autres fonctions.
- Le 17 mars 2011, l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a annoncé le renouvellement pour deux ans du mandat de Karen Kinsley à titre de présidente et première dirigeante de la SCHL. Madame Kinsley a été nommée à ce poste en juin 2003.
- Le 29 juillet 2011, Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement, a pris sa retraite. Douglas Stewart, vice-président, Politiques et Planification, assume depuis la responsabilité de ce secteur, tout en maintenant ses autres fonctions.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS

30 septembre 2011

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 septembre 2011

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SCHL, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels.

La Présidente et première dirigeante,

Le Vice-président, Services généraux,
et chef des finances



Karen Kinsley, FCA



P. Marc Joyal, CA

Le 23 novembre 2011

Bilan consolidé (non audité)

(En millions de dollars)	Notes	30 septembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 558	985	835
Placements en valeurs mobilières	5			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		905	711	878
Disponibles à la vente		17 069	16 359	14 347
Titres acquis en vertu de conventions de revente		200	-	127
Placements dans des titres hypothécaires LNH				
Prêts et créances	6	258 188	254 993	237 282
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 119	7 294	7 533
Autres		4 769	4 214	3 255
Investissements liés aux programmes de logement		824	873	939
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	11	264	531	476
Intérêts courus à recevoir		1 984	1 280	1 284
Actif d'impôt différé		40	-	-
Débiteurs et autres actifs		781	591	628
Instruments dérivés		167	116	111
		293 868	287 947	267 695
PASSIF				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		322	60	51
Créditeurs et autres passifs		1 252	1 178	841
Intérêts courus à payer		1 756	1 056	1 068
Provision pour règlements	8	1 040	1 096	1 276
Instruments dérivés		77	107	263
Primes et droits non acquis		7 287	7 357	7 123
Emprunts	10			
Obligations hypothécaires du Canada		200 212	193 547	173 995
Emprunts sur les marchés de capitaux		2 211	3 040	4 438
Emprunts auprès du gouvernement du Canada				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		6 549	5 717	4 477
Autres		61 673	64 239	65 374
Passif d'impôt différé		-	44	51
		282 379	277 441	258 957
Engagements et passifs éventuels	20			
CAPITAUX PROPRES DU CANADA				
Capital d'apport		25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		637	610	207
Résultats non distribués		10 827	9 871	8 506
		11 489	10 506	8 738
		293 868	287 947	267 695

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats et du résultat global (non audité)

(En millions de dollars)	Notes	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
		2011	2010	2011	2010
PRODUITS					
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH - Prêts et créances		2 111	2 045	6 249	5 908
Primes et droits		500	490	1 453	1 420
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement		159	161	482	477
Produits de placements en valeurs mobilières		157	151	460	438
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	12	100	19	219	52
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	12	(16)	19	(24)	3
Autres produits		28	24	79	67
		3 039	2 909	8 918	8 365
Crédits parlementaires affectés aux	11				
Programmes de logement		433	612	1 579	2 193
Charges opérationnelles		29	25	87	81
		462	637	1 666	2 274
		3 501	3 546	10 584	10 639
CHARGES					
Charges d'intérêts	10	2 259	2 192	6 688	6 337
Dépenses des programmes de logement	11	433	612	1 579	2 193
Règlements nets		136	89	398	425
Charges opérationnelles		102	92	313	291
		2 930	2 985	8 978	9 246
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		571	561	1 606	1 393
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	7				
Exigible		184	170	460	403
Différé		(33)	(9)	(36)	(18)
		151	161	424	385
RÉSULTAT NET		420	400	1 182	1 008
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt)		87	355	180	436
Reclassement des gains (pertes) nets comptabilisés des exercices antérieurs réalisés pendant la période et imputés au résultat net (déduction faite de l'impôt)		(49)	47	(153)	15
Gains (pertes) nets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)		(201)	(29)	(226)	(166)
		(163)	373	(199)	285
RÉSULTAT GLOBAL		257	773	983	1 293

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des capitaux propres du Canada (non audité)

Trois mois clos le 30 septembre (En millions de dollars)	Capital d'apport	Non affecté	Affecté			Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
			Assurance prêt hypothécaire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts				
Solde au 1^{er} juillet 2011	25	1 557	8 267	725	59	10 608	599	11 207	11 232
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	434	-	-	(14)	420	-	420	420
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(114)	-	-	(87)	(201)	38	(163)	(163)
Affecté à la capitalisation	-	30	(8)	(22)	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période septembre 2011	25	1 907	8 259	703	(42)	10 827	637	11 464	11 489
Solde au 1^{er} juillet 2010	25	2 102	6 208	649	19	8 978	256	9 234	9 259
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	386	-	-	14	400	-	400	400
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(16)	-	-	(13)	(29)	402	373	373
Affecté à la capitalisation	-	(1 904)	1 875	29	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période septembre 2010	25	568	8 083	678	20	9 349	658	10 007	10 032

État consolidé des capitaux propres du Canada (non audité)

Neuf mois clos le 30 septembre (En millions de dollars)	Capital d'apport	Non affecté	Affecté			Total des résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres du Canada
			Assurance prêt hypothéca ire	Titrisation	Réserve pour l'octroi de prêts				
Solde au 1^{er} janvier 2011	25	895	8 201	707	68	9 871	610	10 481	10 506
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net (perte)	-	1 195	-	-	(13)	1 182	-	1 182	1 182
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(129)	-	-	(97)	(226)	27	(199)	(199)
Affecté à la capitalisation	-	(54)	58	(4)	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période septembre 2011	25	1 907	8 259	703	(42)	10 827	637	11 464	11 489
Solde au 1^{er} janvier 2010	25	1 899	5 937	571	99	8 506	207	8 713	8 738
Économie d'impôt sur le résultat affecté à la capitalisation	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Résultat net (perte)	-	1 011	-	-	(3)	1 008	-	1 008	1 008
Autres éléments du résultat global (perte)	-	(90)	-	-	(76)	(166)	451	285	285
Affecté à la capitalisation	-	(2 253)	2 146	107	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période septembre 2010	25	568	8 083	678	20	9 349	658	10 007	10 032

État consolidé des flux de trésorerie (non audité)

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net	420	400	1 182	1 008
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie				
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers	(4)	12	25	21
Impôt sur le résultat différé	(72)	(5)	(84)	(29)
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	8	(24)	13	(10)
(Gains) pertes sur la vente de placements en valeurs mobilières	(100)	(19)	(219)	(52)
Variation nette des actifs et des passifs opérationnels hors trésorerie				
Débiteurs et autres actifs	43	(78)	8	(29)
Intérêts courus à recevoir	(56)	(90)	(21)	(42)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	68	168	267	114
Primes et droits non acquis	(2)	43	(70)	270
Provision pour règlements	(19)	(77)	(56)	(64)
Créditeurs et autres passifs	179	(50)	(198)	205
Intérêts courus à payer	6	30	17	27
Instruments dérivés	5	(1)	21	1
Autres	(155)	(192)	(131)	(385)
	321	117	754	1 035
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Titres hypothécaires LNH - prêts et créances				
Remboursements	14 517	11 039	29 007	23 735
Décaissements	(10 161)	(9 745)	(32 226)	(32 484)
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Ventes et échéances	5 621	4 485	13 252	10 605
Achats	(5 508)	(3 651)	(13 567)	(10 944)
Prêts et investissements liés aux programmes de logement				
Remboursements	232	206	687	645
Décaissements	(50)	(635)	(904)	(1 015)
Variation des titres acquis en vertu de conventions de revente	(106)	(230)	(200)	(123)
	(4 545)	1 469	(3 952)	(9 581)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Obligations hypothécaires du Canada				
Émissions	10 161	9 745	32 226	29 091
Remboursements	(13 450)	(9 820)	(25 900)	(19 400)
Remboursements des emprunts sur les marchés de capitaux	(833)	-	(933)	(619)
Emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et autres prêts				
Émissions	814	1 354	3 213	7 860
Remboursements	(1 517)	(1 730)	(5 098)	(7 493)
Variation des titres vendus en vertu de conventions de rachat	37	(111)	262	-
	(4 788)	(562)	3 770	9 439
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78	1 024	573	893
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Début de la période	1 480	704	985	835
Fin de la période	1 558	1 728	1 558	1 728
Représenté par				
Trésorerie	(65)	(11)	(65)	(11)
Équivalents de trésorerie	1 623	1 739	1 623	1 739
	1 558	1 728	1 558	1 728
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Intérêts encaissés pendant la période	1 466	1 758	6 109	5 961
Intérêts payés pendant la période	1 488	1 818	6 139	6 046
Dividendes encaissés pendant la période	12	11	34	35
Impôt sur le résultat payé pendant la période	174	96	682	401

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS (non audités)

Trois et neuf mois clos le 30 septembre 2011

I. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les présents états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc. Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé trimestriel réduit le déficit du gouvernement pour la période considérée; les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada.

Le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation d'habitations, l'amélioration des conditions de logement et de vie, l'abordabilité et l'accroissement des choix en matière de logement, l'accès à du financement à faible coût pour l'habitation et la prospérité du secteur canadien du logement. La Société s'acquitte de son mandat dans le cadre des quatre secteurs d'activité suivants.

Assurance prêt hypothécaire : La SCHL couvre les prêteurs en cas de défaillance d'un emprunteur ayant contracté un prêt hypothécaire à l'habitation.

Titrisation : La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés. Le cautionnement constitue une obligation directe et inconditionnelle de la SCHL à titre de mandataire de l'État. Il jouit de la reconnaissance totale du Canada et constitue également une obligation directe et inconditionnelle du gouvernement du Canada.

Programmes de logement : La SCHL reçoit des crédits parlementaires qui servent à financer les programmes de logement.

Octroi de prêts : Dans le cadre de programmes de logement, la SCHL consent des prêts et effectue des investissements qui sont financés au moyen d'emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada ou sur les marchés de capitaux. Ces prêts et investissements sont assortis, dans une large mesure, de montants versés conformément à ces programmes.

La Fiducie du Canada pour l'habitation a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Ses activités se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH); à l'acquisition de placements de grande qualité; à la réalisation de certaines opérations de couverture connexes; et à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les OHC sont cautionnées par la SCHL dans le cadre de ses activités de titrisation. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme du Conseil du Trésor du Canada pour les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Ils sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle de la SCHL. Les états financiers consolidés trimestriels doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le Comité de vérification de la SCHL a approuvé les présents états financiers consolidés trimestriels et autorisé leur publication le 23 novembre 2011.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés trimestriels sont résumées dans les pages suivantes et sont conformes, en date du 31 décembre 2010, aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf en ce qui concerne l'adoption des méthodes comptables nouvelles ou modifiées au cours du trimestre. La Norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État permet à la direction d'adopter une méthode comptable nouvelle ou modifiée uniquement à la fin de l'exercice. Par conséquent, la Société a choisi de suivre la norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels qui permet un écart des IFRS aux termes de la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les circonstances dans lesquelles l'adoption de méthodes comptables a été reportée sont décrites à la rubrique sur la méthode comptable visée.

La Société a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2011 et a préparé des chiffres correspondants pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2010. Les présents états financiers trimestriels, préparés conformément aux IFRS, sont les deuxièmes à être publiés. La SCHL a respecté les dispositions de la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, pour préparer le bilan d'ouverture selon les IFRS. Certaines méthodes comptables conformes aux IFRS appliquées pour préparer ce bilan d'ouverture diffèrent des PCGR du Canada appliqués jusqu'au 31 décembre 2010. Les incidences de la transition des PCGR aux IFRS sont présentées à la note 21.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes de la SCHL et, conformément à l'Interprétation 12 du *Comité permanent d'interprétation (SIC-12), Consolidation – Entités ad hoc*, les comptes de la FCH en sa qualité d'entité ad hoc, puisque la SCHL peut être exposée aux risques et retirer les avantages de celle-ci.

Les soldes et opérations interentités ont été éliminés dans les états financiers consolidés trimestriels.

Les présents états financiers trimestriels ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments significatifs indiqués dans le bilan consolidé :

- Les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net tout comme les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur;
- Le passif au titre des prestations constituées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations aux termes des prestations déterminées.

Caractère saisonnier

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et le revenu tiré des placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes provenant des produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et des contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en raison surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge. Tous les produits et charges sont comptabilisés conformément aux méthodes comptables énoncées dans ce qui suit.

Les principales méthodes comptables appliquées pour dresser les présents états financiers consolidés trimestriels sont décrites ci-après.

Instruments financiers

La Société classe ses actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente. Ses passifs financiers sont répartis en deux classes : passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, la SCHL indique séparément les éléments détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (voir la note 12).

La direction décide comment classer les éléments au moment de leur comptabilisation initiale, selon l'intention.

Le tableau qui suit présente le classement et le traitement comptable des instruments financiers de la SCHL.

Classement	Traitement comptable
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	<p>En vertu de l'IAS 39, une entité peut classer un instrument financier comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Elle élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; L'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques, et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants. <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.</p>
Disponibles à la vente	<p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments financiers non dérivés désignés comme tels ou qui n'ont pas été inclus dans une autre classe.</p> <p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié. Ces gains ou pertes latents sont alors inscrits à l'état des résultats dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.</p> <p>Le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est composé uniquement des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.</p>
Prêts et créances	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la direction a l'intention de vendre dans un avenir proche, qui doivent être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de ceux pour lesquels il pourrait être impossible de recouvrer la quasi-totalité de l'investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit et qui doivent être classés comme disponibles à la vente.</p> <p>Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'il a été déterminé que les prêts et créances se sont dépréciés, les variations de la valeur de réalisation estimative sont comptabilisées en résultat net.</p>
Détenus jusqu'à leur échéance	<p>Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les produits d'intérêts sont imputés aux produits de placements. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance qui ont subi une dépréciation sont imputés aux gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers et les produits d'intérêts sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme étant dépréciés. Les charges et reprises liées aux pertes de valeur sont imputées aux autres produits.</p>
Détenus à des fins de transaction	<p>Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains (pertes) latents découlant des variations de la juste valeur sont imputés aux gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont imputés aux gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les produits et charges d'intérêts nets sont imputés aux charges d'intérêts au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et engagés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Autres passifs financiers	<p>Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur.</p> <p>Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.</p>

La comptabilisation à la date du règlement s'applique aux achats et ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

À chaque date du bilan, la Société évalue si des éléments probants indiquent la dépréciation d'un actif financier. Une dépréciation se produit lorsqu'il a été établi que des pertes importantes et prolongées ont été enregistrées et que le coût pourrait ne pas être recouvré. Pour déterminer s'il y a eu dépréciation d'un placement, différents facteurs sont examinés : baisse importante ou prolongée de la juste valeur, réorganisation financière, restructuration d'entreprise, faillite, indices d'un problème de liquidité, ou disparition du marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières. Dans le cas des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ou des prêts et créances qui sont réputés avoir subi une dépréciation, la valeur comptable est ramenée aux montants réalisables estimatifs et la détérioration du crédit est imputée aux gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. S'il est déterminé qu'un actif financier disponible à la vente a subi une dépréciation, toute perte latente cumulative qui a été auparavant enregistrée dans le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est retirée des capitaux propres et imputée aux résultats de la période dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Dans le cas d'une augmentation de la juste valeur d'un titre de créance, qui avait subi une dépréciation et qui est classé comme étant disponible à la vente, la reprise de la perte de valeur se limite à la dépréciation auparavant comptabilisée en résultat net. Les augmentations ultérieures de la juste valeur d'un titre de participation ayant subi une dépréciation et classé comme étant disponible à la vente sont imputées aux autres éléments du résultat global.

Pour la majorité des prêts, les pertes sont atténuées parce que la SCHL est certaine du plein recouvrement du capital et des intérêts courus en vertu des dispositions des ententes sur le logement social, des dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, des garanties d'emprunt ministérielles ou de la provision pour règlements constituée aux termes de son assurance prêt hypothécaire relativement aux prêts souscrits. Les prêts qui n'ont pas été souscrits par la SCHL ou garantis par un tiers sont régulièrement évalués afin de déterminer la nécessité d'une provision.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée initiale à l'échéance est d'au plus 98 jours et qui sont facilement convertibles en un montant connu. Les équivalents de trésorerie acquis au moyen des titres vendus en vertu de conventions de rachat sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie pour les portefeuilles des activités d'octroi de prêts et d'assurance prêt hypothécaire sont, respectivement, désignés à la juste valeur ou classés comme étant disponibles à la vente. Les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. La cote de crédit des équivalents de trésorerie au moment de l'acquisition doit être d'au moins R-1 (Faible) ou l'équivalent selon S&P, Moody's ou DBRS. Les produits d'intérêts sur ces investissements sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières.

Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille des activités d'octroi de prêts comprennent des valeurs à revenus fixes et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les valeurs à taux fixe sont imputés aux produits de placements en valeurs mobilières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes sur les placements en actions est imputé aux produits de placements en valeurs mobilières quand le droit à un dividende a été établi.

Placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances

Les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances font référence au transfert de titres hypothécaires LNH émis par des institutions financières canadiennes (les émetteurs) à la SCHL et à la FCH pour lesquels la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH transférés est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la SCHL ou la FCH. Bien que ces titres représentent légalement un bloc indivis de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en vertu de la LNH et que la SCHL cautionne le paiement périodique, le transfert est considéré comme une transaction de financement par la Société.

La SCHL inscrit les transferts dans les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances comme étant des opérations de financement garanties par des TH LNH et des titres de réinvestissement connexes de grande qualité. Les TH LNH, les actifs réinvestis et les swaps ne sont pas inscrits au bilan de la SCHL. Cependant, la garantie est détenue au nom de la SCHL ou de la FCH et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les placements dans les titres hypothécaires LNH – Prêts et créances. Les sommes exigibles des contreparties de swap correspondent aux intérêts générés par les placements dans les titres hypothécaires LNH – Prêts et créances.

Titres acquis en vertu de conventions de revente ou vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres acquis en vertu de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations d'État, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat (selon une mise en pension de titres) doivent être rachetés par l'acquéreur initial à court terme à un prix et une date préétablis.

Les titres acquis en vertu de conventions de revente sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance, et les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat est généralement investi dans des titres acquis en vertu de conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de produire un revenu additionnel. De telles opérations sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres. Les produits et charges d'intérêts connexes sont imputés, respectivement, aux produits de placements en valeurs mobilières et aux charges d'intérêts.

Prêts

Prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net – Les prêts inclus dans des portefeuilles couverts économiquement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Autres prêts – Les prêts sont classés dans les prêts et créances. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés, déduction faite de la remise, laquelle est remboursée au moyen des crédits parlementaires au moment où les prêts sont versés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement.

La SCHL se fait rembourser au moyen de crédits parlementaires les pertes en intérêts découlant du fait que certains prêts liés aux programmes de logement portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes. Les prêts en question ont été contractés entre 1946 et 1984 en application de la *Loi nationale sur l'habitation*. Chaque année, depuis plus de 30 ans, le Parlement approuve les crédits parlementaires qui permettent à la SCHL de recouvrer ainsi les pertes en intérêts découlant des contributions réduites en intérêt versées dans le cadre de certains programmes de logement. La SCHL évalue ces prêts au coût amorti en présumant qu'elle continuera à recevoir les crédits à l'avenir. Advenant le cas contraire, les prêts seront évalués autrement.

Investissements liés aux programmes de logement

Prêts – La SCHL consent des prêts, dans le cadre des programmes de logement, aux administrations provinciales, territoriales ou municipales. La plupart des prêts consentis dans le cadre de programmes de logement sont en voie d'être transférés aux provinces et territoires aux termes des ententes sur le logement social (ELS). À l'égard de certains programmes, les provinces et territoires acquièrent progressivement la quote-part de la SCHL dans le parc de logements en remboursant celle-ci. Les prêts consentis aux termes des investissements liés aux programmes de logement sont classés comme des prêts et créances. Les produits d'intérêts sur ces prêts sont imputés aux produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement selon la comptabilité d'exercice en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Investissements – Les investissements liés aux programmes de logement représentent la participation de la SCHL dans divers ensembles de logements. Ils se font généralement aux termes d'ententes fédérales-provinciales et sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et inscrits à la valeur comptable nette. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive sur la durée de l'investissement qui représente le mieux la période convenue pendant laquelle les ensembles de logements fourniront des services dans le cadre des programmes. La quote-part de la SCHL relativement à l'amortissement, aux pertes opérationnelles et aux pertes sur aliénation est recouvrée au moyen des crédits parlementaires.

Instruments dérivés

Pour gérer les risques de marché, la Société a recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts, des swaps de devises, des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés sur indice boursier. Les swaps ne sont conclus qu'avec des contreparties solvables ayant une cote minimale de A- ou l'équivalent, selon S&P, Moody's ou DBRS, et ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés comme étant des couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments dérivés sont inclus dans l'actif si leur juste valeur est positive et au passif dans le cas contraire.

Un instrument dérivé peut être incorporé à un autre instrument financier et est traité comme étant un instrument distinct si ses caractéristiques et risques économiques ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et l'instrument combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné à la juste valeur.

Assurance prêt hypothécaire

Classement des produits – La SCHL classe son assurance prêt hypothécaire comme un contrat d'assurance aux termes duquel un prêteur lui transfère le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire, en contrepartie d'une prime. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité et est évalué conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

Produits tirés des primes – Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées et imputées aux résultats pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs déterminés par l'actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut associé aux prêts sous-jacents.

Primes non acquises – Les primes non acquises font référence à la tranche des primes non échues des contrats à la date du bilan et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre la date du bilan et l'échéance des contrats d'assurance.

Chaque année, l'actuaire désigné compare le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs afin de vérifier s'il est suffisant. Si tel n'est pas le cas, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Provision pour règlements – La provision pour règlements correspond au montant estimatif des règlements prévus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final prévu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des cas de défauts survenus mais non déclarés à la date du bilan, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des défauts de paiement survenus, mais non déclarés est généralement plus incertaine que celle relative aux demandes de règlement présentées.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire – La suffisance du passif est testée chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. La valeur du passif des contrats d'assurance, diminuée des coûts d'acquisition différés (CAD), doit être suffisante en regard des provisions pour règlements et des primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est comptabilisée immédiatement en résultat net.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent considérablement des estimations.

Les pertes découlant des défauts de paiement réels et les modifications de l'estimation de la provision pour règlements sont imputées aux règlements nets de l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La provision pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés (PHI) est fondée sur l'hypothèse que les primes cumulatives perçues et le produit de placements connexe suffiront à couvrir les règlements futurs. En raison de l'unicité de ces programmes, leur provision est égale au solde du fonds majoré d'une marge pour écarts défavorables.

Droits en assurance – Les droits de demande, qui sont fixés de manière à recouvrer une partie ou la totalité des coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire, sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Coûts d'acquisition différés – Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimative des contrats pertinents.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite d'un manquement aux obligations hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement au moyen de leur vente plutôt que de leur utilisation continue. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de cet actif qui devrait être mené à bien dans un délai de 12 mois. Des circonstances ou des événements indépendants du contrôle de l'entité peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme détenu en vue de la vente, pourvu que la direction demeure engagée à l'égard de son plan de vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable jusqu'à concurrence de leur juste valeur diminuée des frais de vente.

Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées en résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Cautionnements de paiement périodique

Classement – Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement à l'échéance. La SCHL classe sa garantie de paiement périodique relative au TH LNH et aux OHC comme un contrat de garantie financière dans le cadre des IFRS. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que les droits et obligations s'éteignent ou échoient et ils sont évalués conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers*.

Comptabilisation et évaluation – Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime reçue) majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits de droits de cautionnement. Si le montant estimatif qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse ce montant, une provision est comptabilisée.

Les droits de cautionnement sont perçus lors de l'émission des titres visés. Ils sont alors différés et comptabilisés en résultat sur la durée prévue des titres correspondants. Les droits de demande ou compensatoires sont comptabilisés en produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés en résultat net, à mesure qu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu (LIR)* et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement aux fins du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH dans les présents états financiers consolidés trimestriels.

La Société applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser son impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimative des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date du bilan qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. Une provision pour moins-value est établie au besoin pour réduire l'actif d'impôt différé en fonction du montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Obligations hypothécaires du Canada

Les Obligations hypothécaires du Canada (OHC), qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL, sont des obligations sans amortissement et portant intérêt. Les intérêts, calculés au coupon, sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les OHC sont classées parmi les autres passifs financiers. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont imputés aux autres produits.

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008. Ces emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Les activités d’octroi de prêts sont financées aux termes du Programme d’emprunt des sociétés d’État depuis avril 2008. Sauf en ce qui concerne le PPIM, les emprunts sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les charges associées aux emprunts sont imputées aux charges d’intérêts de l’exercice au cours duquel elles sont engagées.

Autres emprunts auprès du gouvernement du Canada – Il s’agit d’emprunts qui ont été contractés avant 1993 pour les activités d’octroi de prêts ou, aux termes du Programme d’emprunt des sociétés d’État, dans le cadre du PPIM et du PAPHA et qui s’inscrivent respectivement dans les portefeuilles des activités d’octroi de prêts et de titrisation. Ces emprunts sont classés dans les autres passifs financiers et les coûts de transaction sont imputés aux charges d’intérêts.

Programmes de logement

Les crédits parlementaires et les dépenses des programmes de logement sont comptabilisés selon la comptabilité d’exercice. Ils sont comptabilisés dans l’exercice au cours duquel les dépenses associées sont engagées. Les crédits et les dépenses connexes sont inscrits, respectivement, dans les produits et les charges liées aux programmes de logement à l’état des résultats et du résultat global. Les dépenses engagées, mais non remboursées sont incluses dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Avantages postérieurs à l’emploi

La SCHL a établi un régime de retraite à prestations déterminées agréé en vertu des lois fédérales ainsi que des régimes de retraite complémentaires et elle offre également des avantages postérieurs à l’emploi, à savoir principalement une indemnité de départ, une assurance-vie et une assurance soins médicaux.

Selon les modalités du régime de retraite à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service. Elles sont indexées annuellement en fonction d’un pourcentage correspondant à la variation moyenne totale de l’indice des prix à la consommation de l’année précédente. L’actif ou le passif comptabilisé au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations aux termes des régimes, moins le coût des services passés non amorti, et de l’actif du régime. L’actif du régime de retraite à prestations déterminées se limite au total du coût des services passés non amorti et de la valeur actualisée de tous avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût net au titre des avantages du personnel comprend le coût des services rendus pendant la période, les charges d’intérêts se rapportant à l’obligation au titre des prestations constituées, l’amortissement du coût des services passés différé et le rendement prévu de l’actif du régime. Ces coûts sont comptabilisés en résultat net. Les gains et pertes actuariels sont imputés aux autres éléments du résultat global à mesure qu’ils sont constatés et sont comptabilisés dans les résultats non distribués au bilan.

Le coût des services passés est différé et amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne d’acquisition des droits aux prestations. Dans la mesure où des droits aux prestations ont été acquis immédiatement lors de l’instauration du régime de retraite à prestations déterminées ou de sa modification, le coût des services passés doit être comptabilisé immédiatement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement compris dans les débiteurs et autres actifs sont détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût auquel s'ajoutent les coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. La juste valeur est établie par des évaluateurs indépendants et internes possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont imputés au résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont imputés aux autres produits. Les dépenses des programmes de logement de certains immeubles de placement qui sont recouvrables auprès du gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires et sont imputées aux dépenses des programmes de logement.

Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont comptabilisées conformément à la norme IFRS applicable à la transaction.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont imputés aux gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés à la note 20.

Transactions de location

Un contrat de location est classé soit comme contrat de location simple, soit comme contrat de location-financement selon la réalité de la transaction à la prise d'effet du contrat. Le classement est revu si les conditions du contrat sont changées.

La SCHL en tant que bailleur – Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si la SCHL conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. L'actif loué est inclus dans les immobilisations corporelles ou les immeubles de placement (sous les débiteurs et autres actifs du bilan). Il est amorti de façon systématique, selon son montant amortissable, sur sa durée d'utilité. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur toute la durée du contrat de location selon une méthode linéaire, à moins qu'une autre base systématique ne soit plus appropriée.

La SCHL en tant que preneur à bail – Un contrat est classé comme contrat de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée à la SCHL. Les actifs qui répondent aux critères du contrat de location-financement sont capitalisés à la valeur actualisée des paiements au titre de la location ou, si elle est inférieure, à la juste valeur du bien loué établie au début de la location. Les paiements minimaux au titre de la location doivent être ventilés entre la charge financière et le passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages à la SCHL. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

3. CHANGEMENTS COMPTABLES FUTURS

IFRS 9

Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers* qui a été modifiée le 28 octobre 2010 afin de remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La norme IFRS 9 applique une approche unique pour le classement des actifs financiers en fonction d'une évaluation soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Celle-ci reposera sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ses actifs financiers.

Le 4 août 2011, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel il est proposé de faire passer la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015. La période de commentaires en ce qui a trait à l'exposé-sondage prenait fin le 21 octobre 2011.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de la norme IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10, 11 et 12

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié les normes IFRS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, IFRS 11 *Accords conjoints* et IFRS 12 *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*. Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 *États financiers consolidés et individuels*, de même que la norme du SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. Elle fournit un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation.

La norme IFRS 11 remplace IAS 31 *Participation dans des coentreprises* et SIC-13 *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et elle établit les principes de présentation de l'information financière liée aux activités communes.

La norme IFRS 12 regroupe, rehausse et remplace les exigences quant à l'information à fournir relativement aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

IFRS 13

Le 13 mai 2011, l'IASB a publié la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* qui définit la juste valeur, fournit une grille unique pour l'évaluation de la juste valeur et précise l'information à fournir en lien avec celle-ci. Bien que la norme IFRS 13 ne comporte aucune nouvelle règle, elle fixe les exigences relatives au calcul et à l'information à fournir lorsque des éléments doivent être évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

IAS 1

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 1 *Présentation de l'information financière* aux termes desquels les composants des « autres éléments du résultat global » doivent être présentés sous deux catégories. Les éléments seront ainsi regroupés selon qu'ils seront appelés ou non à un reclassement ultérieur sous le résultat net.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012. La Société ne prévoit pas d'incidence majeure sur ses états financiers consolidés.

IAS 19

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*. Ceux-ci éliminent la méthode dite du corridor et rehaussent les exigences en matière de comptabilisation, de présentation et d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées.

Les nouvelles exigences entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les amendements à l'IAS 19 éliminent la méthode du corridor et rehaussent les exigences en matière de comptabilisation et de présentation d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées. Puisque la SCHL a adopté le changement à la méthode du corridor à la mise en œuvre des IFRS, cet aspect de l'amendement n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'analyse préliminaire de la SCHL des autres modifications révèle que celles-ci entraîneront une variation générale des charges du régime qui se reflèteront dans le résultat net et seront compensées dans les écarts actuariels comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global. Ce changement est attribuable à l'application du taux d'actualisation à l'actif du régime afin de calculer le rendement estimatif du régime plutôt que le taux prévu de rendement comme cela était permis auparavant. Les amendements visent aussi sur à rehausser les exigences en matière d'informations à fournir.

4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la SCHL, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels. Le jugement de la direction a des incidences importantes sur les montants présentés, notamment dans les cas suivants.

- Consolidation – La direction doit déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la Fiducie du Canada pour l'habitation (une entité ad hoc) indique que la SCHL contrôle cette dernière. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des Obligations hypothécaires du Canada et s'expose ainsi à la majorité des risques de la Fiducie du Canada pour l'habitation. Par conséquent, la SCHL consolide la Fiducie du Canada pour l'habitation.
- Décomptabilisation – Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la Société aux termes du Programme des OCH (FCH) et du PAPHA (SCHL) sont admissibles à la décomptabilisation, il faut exercer un jugement important au moment de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux TH LNH a été transférée.
- Dépréciation des instruments financiers disponibles à la vente – Un jugement important est exercé au moment de déterminer si les pertes subies sont considérables et prolongées et si l'actif est peu susceptible de recouvrer ses coûts.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés trimestriels exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, du résultat global et de l'information connexe à fournir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et des hypothèses touchent la provision pour règlements (note 8), la juste valeur des instruments financiers (note 12) et les avantages postérieurs à l'emploi (note 16). Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes futures.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimatif des règlements prévus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts de paiement couverts aux termes de l'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan. Pour calculer le passif estimatif, une estimation des pertes découlant des défauts de paiement survenus, mais non déclarés est faite en fonction des résultats historiques et de la valeur temporelle de l'argent, en prenant en considération les tendances juridiques, économiques, sociales et réglementaires prédominantes. Voir la note 9 du Rapport annuel 2010 pour en savoir davantage.

Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont évalués selon les cours du marché observables ou les montants établis selon des modèles de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 12 est fondée sur la qualité des données utilisées pour faire ces évaluations.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le coût annuel des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement à long terme prévu de l'actif des régimes de retraite, aux augmentations de la rémunération, à l'âge des salariés à la retraite, au taux de mortalité des participants et au coût prévu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Voir la note 18 du Rapport annuel 2010 pour en savoir davantage.

5. PLACEMENTS

Le tableau qui suit présente les gains ou pertes latents sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011			31 décembre 2010		
	Coût amorti	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à taux fixe						
Désignés à la juste valeur	864	41	-	905	697	711
Disponibles à la vente	12 662	1 017	(15)	13 664	12 325	12 848
Actions	3 504	255	(354)	3 405	3 153	3 511

¹ Le coût amorti des actions correspond au prix coûtant.

La perte cumulative de 369 millions de dollars, sur les titres à taux fixe disponibles à la vente et les actions, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global (108 millions de dollars au 31 décembre 2010) n'a pas été comptabilisée dans le résultat net en tant que dépréciation.

Pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011, aucune perte (montant nul durant les trois et neuf mois clos le 30 septembre 2010) n'a été imputée aux gains ou pertes nets réalisés sur les instruments financiers et aucune reprise n'est survenue pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à taux fixe.

6. PLACEMENTS DANS DES TITRES HYPOTHÉCAIRES LNH – PRÊTS ET CRÉANCES

Pour les périodes de trois et neuf mois se terminant le 30 septembre 2011, il y a eu des décaissements liés aux placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances de 10 161 millions et de 32 226 millions de dollars, ainsi que des remboursements de 14 517 millions et de 29 007 millions de dollars respectivement (les décaissements étaient de 9 745 millions et de 32 484 millions de dollars et les remboursements de 11 039 millions et de 23 735 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes de 2010).

7. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente l'impôt total.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	52	164	67	174
Reclassement des gains (pertes) nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(46)	(1)	(62)	3
Gains (pertes) nets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	(42)	(6)	(47)	(33)
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global	(36)	157	(42)	144
Charge d'impôt à l'état consolidé des capitaux propres du Canada	-	-	-	(1)
Charge d'impôt sur le résultat net consolidé	151	161	424	385
Total	115	318	382	528

8. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011	31 décembre 2010
Solde au début de la période	6 874	6 675
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	1 207	1 910
Primes acquises	(1 286)	(1 714)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	12	16
Droits de demande acquis	(10)	(13)
Solde à la fin de la période	6 797	6 874

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des défauts de paiement survenus mais non déclarés; des demandes de règlement présentées mais non réglées; des logements sociaux, et des prêts hypothécaires indexés. Le tableau suivant présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011	31 décembre 2010
Solde au début de la période	1 096	1 276
Pertes sur créances au cours de la période	(454)	(678)
Provision pour défauts de paiement survenus pendant la période	398	498
Solde à la fin de la période	1 040	1 096

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Aux termes de ses contrats d'assurance, la SCHL couvre le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et s'expose alors à l'incertitude de l'échéance, de la fréquence et de l'importance des règlements. La Société gère son risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription, la gestion des cas de défaut de paiement ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards de dollars au 31 décembre 2010). Au 30 septembre 2011, les contrats d'assurance en vigueur totalisaient 541 milliards de dollars (514 milliards de dollars au 31 décembre 2010).

9. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards de dollars au 31 décembre 2010). Au 30 septembre 2011, les cautionnements en vigueur totalisaient 334 milliards de dollars (326 milliards de dollars au 31 décembre 2010). De ce montant, 132 milliards de dollars (130 milliards au 31 décembre 2010) étaient affectés au paiement périodique des TH LNH cautionnés par la SCHL et 202 milliards de dollars (à la valeur nominale – incluant 2 milliards de dollars en investissements détenues par la SCHL dans des OHC émis par la FCH) pour les OHC émises par la FCH et cautionnées par la SCHL (196 milliards au 31 décembre 2010).

10. EMPRUNTS

Obligations hypothécaires du Canada

Les charges d'intérêts sur les Obligations hypothécaires du Canada pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011 ont atteint 1 661 millions de dollars et 4 883 millions de dollars, respectivement (1 582 millions et 4 556 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes en 2010).

Pour les périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011, la FCH a émis des Obligations hypothécaires du Canada pour des montants s'élevant à 10 161 millions et à 32 226 millions de dollars respectivement. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2011, les titres arrivés à échéance se sont élevés à 13 450 millions de dollars. Le total des titres arrivés à échéance s'est établi à 25 900 millions de dollars depuis le début de l'exercice considéré.

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les charges d'intérêts sur les emprunts sur les marchés de capitaux pour les périodes respectives de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011 ont atteint 30 millions et 97 millions de dollars (44 millions et 136 millions de dollars respectivement, pour les périodes correspondantes en 2010).

La SCHL a remboursé respectivement 833 millions et 933 millions de dollars aux termes de ces emprunts sur les marchés de capitaux au cours des périodes de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les charges d'intérêts sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ont atteint 580 millions et 1 739 millions de dollars pour les périodes respectives de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011 (579 millions et 1 678 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes en 2010).

Au cours des trois et neuf mois se terminant le 30 septembre 2011, la SCHL a contracté de nouveaux emprunts totalisant 814 millions et 3 213 millions de dollars respectivement et remboursé 1 517 millions et 5 098 millions de dollars sur ses emprunts auprès du gouvernement du Canada.

II. PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les dépenses suivantes, y compris les charges opérationnelles engagées pour soutenir les programmes de logement.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Aide au logement	389	380	1 157	1 170
Amélioration et réparation des logements ¹	7	54	183	433
Logement dans les réserves ¹	30	33	134	151
Initiative en matière de logement abordable ¹	6	144	101	434
Recherche et diffusion de l'information sur les besoins particuliers de logement, y compris ceux des Autochtones	-	-	1	1
Recherche et diffusion de l'information pour favoriser le marché de l'habitation et améliorer le rendement des habitations	1	-	2	2
Recherche et diffusion de l'information pour favoriser le logement et les collectivités durables et pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fédérale de logement	-	1	1	2
Total des dépenses des programmes de logement	433	612	1 579	2 193
Charges opérationnelles	29	25	87	81
Total des crédits	462	637	1 666	2 274

¹ Y compris les dépenses aux termes du Plan d'action économique du Canada (PAEC).

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du (ou à payer au) gouvernement du Canada en ce qui concerne les crédits parlementaires.

(En millions de dollars)	Neuf mois clos le 30 septembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada		
Solde au début de la période	531	476
Total des crédits	1 666	3 155
Total des crédits reçus	(1 940)	(3 093)
Remboursements	7	(7)
Solde à la fin de la période	264	531

L'information sur le rapprochement lié au montant des crédits disponibles approuvés par le Parlement et le montant comptabilisé durant la période est présentée dans l'analyse financière des programmes de logement contenue dans le Rapport de gestion.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie qui serait convenue lors d'une opération sans lien de dépendance entre deux parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Les intérêts courus sont présentés séparément pour tous les instruments financiers.

La juste valeur est estimée à l'aide des méthodes suivantes. La hiérarchie de la juste valeur reflète le caractère observable ou non des données utilisées les plus significatives.

Hiérarchie de la juste valeur

Niveau 1 – Les actifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours acheteur d'un actif identique. Les passifs financiers cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours vendeur d'un passif identique.

Niveau 2 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation principalement en fonction des cours du marché directement ou indirectement observables.

Niveau 3 – Les actifs et passifs financiers non cotés sur un marché actif sont évalués selon des techniques d'analyse des flux de trésorerie actuels ou d'autres méthodes d'évaluation principalement à partir de données significatives qui ne sont pas fondées sur les cours du marché observables. Ces données peuvent, par exemple, porter sur les taux d'actualisation, notamment les hypothèses sur les primes associées au risque de liquidité et de crédit qui ne sont pas observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et passifs inscrits au bilan selon la hiérarchie de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 pendant les trois mois et les neuf mois clos le 30 septembre 2011.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	661	483	-	1 144
Placements en valeurs mobilières				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	584	202	119	905
Disponibles à la vente	16 940	122	7	17 069
Prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 119	-	7 119
Instruments dérivés	-	167	-	167
Actifs non constatés à la juste valeur				267 464
Total de l'actif	18 185	8 093	126	293 868
PASSIF				
Instruments dérivés	-	77	-	77
Emprunts				
Emprunts sur les marchés de capitaux	2 211	-	-	2 211
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	6 549	-	6 549
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Passifs et capitaux propres non constatés à la juste valeur				285 031
Total du passif et des capitaux propres	2 211	6 626	-	293 868

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Selon les méthodes d'évaluation décrites à la note 14 du Rapport annuel 2010, le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti, sauf si le coût amorti est une approximation raisonnable de la juste valeur.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011		31 décembre 2010	
	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti
Placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances ²	268 272	258 188	261 316	254 993
Titres acquis en vertu de conventions de revente	200	200	-	-
Autres prêts ²	6 000	4 769	5 167	4 214
Investissements liés aux programmes de logement ²	1 475	824	1 478	873
Obligations hypothécaires du Canada ¹	207 975	200 212	198 146	193 547
Autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ²	66 167	61 673	67 790	64 239

¹ Juste valeur fondée sur les critères de niveau 1.

² Juste valeur fondée sur les critères de niveau 2.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets latents découlant des variations de la juste valeur concernant les instruments financiers devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et n'ont pas été désignés comme étant des couvertures à des fins comptables. Les autres actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Détenus à des fins de transaction				
Instrument dérivés	47	(24)	(1)	(6)
Total – Détenus à des fins de transaction	47	(24)	(1)	(6)
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net¹				
Équivalents de trésorerie	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	14	9	26	19
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	-
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	118	50	109	55
Emprunts sur les marchés de capitaux	(49)	42	(3)	41
Emprunts auprès du gouvernement du Canada désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(146)	(76)	(169)	(129)
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(63)	25	(37)	(14)
Gains (pertes) découlant des transactions entre parties liées	-	18	14	23
Total des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	(16)	19	(24)	3

¹ Tous les éléments désignés à la juste valeur, à l'exception de quelques placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont liés aux activités d'octroi de prêts. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'octroi de prêts pour gérer les risques de refinancement, de réinvestissement et de change ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts ainsi que des emprunts sur les marchés de capitaux et des emprunts auprès du gouvernement du Canada connexes, comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur.

Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

(En millions de dollars)	Trois mois clos le 30 septembre		Neuf mois clos le 30 septembre	
	2011	2010	2011	2010
Détenus à des fins de transaction	4	2	3	5
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Disponibles à la vente	96	17	216	47
Total des gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	100	19	219	52

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente la possibilité que des variations des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change ainsi que les cours des actions, aient des répercussions financières défavorables.

Analyse de sensibilité

Valeur à risque – Le risque de marché lié aux actifs financiers disponibles à la vente est évalué en appliquant la méthode de la valeur à risque (VAR). La VAR est une estimation statistique qui permet d'évaluer la baisse maximale éventuelle de la valeur marchande d'un portefeuille pendant une période de détention précise selon un degré de confiance donné. Le calcul de la VAR est fondé sur la méthode delta-normale, qui peut sous-estimer l'occurrence de pertes importantes parce qu'elle s'appuie sur une distribution normale. Le tableau qui suit présente la VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un degré de confiance de 95 % pendant une période de détention de deux semaines. L'analyse est fondée sur les données historiques d'une année relativement aux cours, volatilités et corrélations des divers marchés d'obligations et d'actions.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction qui sont compris dans le portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt. Quant aux prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les fluctuations des taux d'intérêt sur le portefeuille ne sont pas symétriques. En effet, une baisse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation de valeur de 400 millions de dollars (394 millions de dollars au 31 décembre 2010), alors qu'une hausse de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une diminution de valeur de 361 millions de dollars (378 millions de dollars au 31 décembre 2010). En ce qui concerne les autres prêts, une réduction de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait un accroissement de valeur de 1 232 millions de dollars (1 017 millions de dollars au 31 décembre 2010) tandis qu'une montée de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une diminution de valeur de 844 millions de dollars (774 millions de dollars au 31 décembre 2010). Le tableau qui suit présente le risque maximal pour la marge nette sur les intérêts du portefeuille de placements des activités d'octroi de prêts découlant des fluctuations des taux d'intérêt selon un degré de confiance de 95 % sur la période. Le risque maximal est limité à 1,5 million de dollars selon la politique de la SCHL.

(En millions de dollars)	30 septembre 2011		31 décembre 2010	
	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Autres éléments du résultat global
Valeur à risque	S.O.	150	S.O.	158
Risque maximal	0,9	S.O.	0,9	S.O.

Placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances : Le PAPHA et la FCH sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis.

Pour atténuer ces risques, la SCHL et la FCH concluent des swaps avec des institutions financières approuvées. Aux termes de ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Ces contreparties gèrent les actifs réinvestis conformément aux directives établies en matière d'investissement. La SCHL et la FCH versent tous les intérêts provenant des actifs sous-jacents aux contreparties, qui leur remettent des montants égaux aux coupons des emprunts auprès du gouvernement du Canada ou des Obligations hypothécaires du Canada, selon le cas. Grâce aux swaps, les fluctuations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements n'ont aucune incidence sur l'état des résultats et du résultat global.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La SCHL s'expose au risque de crédit de différentes façons en raison de ses placements, des prêts qu'elle a octroyés, de ses instruments dérivés, des avances qu'elle a versées aux ensembles de logements sociaux en difficulté dont elle assure les prêts hypothécaires et de ses créances hypothécaires.

Le risque de crédit lié aux placements et instruments dérivés de la Société est géré en fonction de politiques qui prévoient des cotes de crédit minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, cote de crédit et secteur d'activité, ainsi qu'au moyen des accords appropriés.

La SCHL s'expose à un risque de crédit en cas de défaut de paiement des contreparties de swap. La juste valeur des garanties détenues par la SCHL totalisait 740 millions de dollars au 30 septembre 2011 (428 millions de dollars au 31 décembre 2010).

La FCH s'expose aussi à un risque de crédit en cas de défaut de paiement ou de baisse de la cote de crédit des contreparties de swap ainsi qu'en raison de ses placements. Elle atténue ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées et en exigeant des garanties fondées sur les cotes de crédit. Au 30 septembre 2011, la juste valeur des garanties détenues par la FCH totalisait 404 millions de dollars (191 millions de dollars au 31 décembre 2010).

15. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle du fait que la Société peut éprouver des difficultés à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers. Selon la politique sur le risque de liquidité de la Société, des limites appropriées sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût net au titre des avantages du personnel est inclus dans les charges opérationnelles de la SCHL.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre :

(En millions de dollars)	Régimes de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	2011	2010
Coût des services rendus pendant la période, déduction faite des cotisations des salariés	6	5	1	-
Charges d'intérêts	18	18	2	2
Rendement prévu de l'actif des régimes (gain) perte	(19)	(17)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations déterminées	5	6	3	2

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre :

(En millions de dollars)	Régimes de retraite		Avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	2011	
Coût des services rendus pendant la période, déduction faite des cotisations des salariés	18	16	3	2
Charges d'intérêts	54	54	7	6
Rendement prévu de l'actif des régimes (gain) perte	(57)	(52)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations déterminées	15	18	10	8

La Société a effectué une évaluation de son Régime de retraite au 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle indique que le Régime de retraite est entièrement provisionné selon l'approche de continuité qui repose sur l'hypothèse que le Régime existera toujours. Le rapport fait état d'une seconde évaluation, appelée « évaluation de solvabilité » qui repose sur l'hypothèse d'une liquidation immédiate du Régime de retraite et de la cessation des cotisations par la Société. L'évaluation établit la valeur à partir des bas taux d'intérêt actuels en supposant que tous les actifs du Régime soient investis uniquement dans des placements à revenu fixe de grande qualité. Or, vu la conjoncture économique et les faibles taux d'intérêt applicables aux placements à revenu fixe, cette évaluation donne un déficit de solvabilité. En vertu de la législation régissant les régimes de retraite, la Société demande les approbations requises afin de réduire les paiements liés au déficit de solvabilité. Les cotisations de la SCHL au Régime en 2011 sont estimées à 46,6 millions de dollars. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée à la fin de l'exercice de 2011.

17. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le tableau qui suit présente les variations relatives aux immeubles de placement inclus dans les débiteurs et autres actifs :

	30 septembre 2011	31 décembre 2010
Solde au début de la période	146	119
Charges capitalisées dans les immeubles de placement existants	1	2
Acquisitions	35	11
Cessions	-	-
Gains (pertes) latents de la juste valeur	1	14
Solde à la fin de la période	183	146

Au 30 septembre 2011, le solde afférent aux immeubles de placement était réparti comme suit : 113 millions de dollars (111 millions au 31 décembre 2010) dans les activités d'octroi de prêts, 69 millions de dollars (34 millions au 31 décembre 2010) dans les activités d'assurance prêt hypothécaire et un million de dollars (un million au 31 décembre 2010) dans les activités de titrisation.

18. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les états financiers consolidés reflètent les comptes des quatre secteurs d'activité de la SCHL (assurance prêt hypothécaire, titrisation, application des programmes de logement et octroi de prêts), lesquels offrent différents programmes à l'appui des objectifs de la SCHL et de ceux de la FCH. Les actifs de la Société sont situés au Canada où ses revenus sont constatés. Les résultats de chaque secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2. La colonne « Octroi de prêts » comprend certains éléments qui ne sont pas attribués à chaque activité. La colonne « Application des programmes de logement » contient les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêt, tel qu'il est décrit à la note 11.

Trois mois clos le 30 septembre (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
PRODUITS														
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances	-	-	434	445	-	-	-	-	1 677	1 600	-	-	2 111	2 045
Primes et droits	447	439	53	51	-	-	-	-	-	-	-	-	500	490
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	159	161	-	-	-	-	159	161
Produits de placements en valeurs mobilières	150	150	10	9	-	-	11	7	-	-	(14)	(15)	157	151
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	94	17	6	2	-	-	-	-	-	-	-	-	100	19
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	(1)	4	-	-	-	-	(8)	19	-	-	(7)	(4)	(16)	19
Crédits parlementaires et autres produits	-	-	5	6	462	637	6	1	43	42	(26)	(25)	490	661
	690	610	508	513	462	637	168	188	1 720	1 642	(47)	(44)	3 501	3 546
CHARGES														
Charges d'intérêts	1	-	434	446	-	-	164	164	1 674	1 597	(14)	(15)	2 259	2 192
Charges opérationnelles	46	41	2	2	29	25	5	4	46	45	(26)	(25)	102	92
Dépenses des programmes de logement et règlements nets	136	89	-	-	433	612	-	-	-	-	-	-	569	701
	183	130	436	448	462	637	169	168	1 720	1 642	(40)	(40)	2 930	2 985
Impôt sur le résultat	(132)	(138)	(19)	(17)	-	-	-	(6)	-	-	-	-	(151)	(161)
RÉSULTAT NET	375	342	53	48	-	-	(1)	14	-	-	(7)	(4)	420	400
Total des produits	690	610	508	513	462	637	168	188	1 720	1 642	(47)	(44)	3 501	3 546
Produits intersectoriels ¹	(8)	(11)	(26)	(25)	-	-	(13)	(8)	-	-	47	44	-	-
Produits externes	682	599	482	488	462	637	155	180	1 720	1 642	-	-	3 501	3 546

¹ Les produits intersectoriels et intersociétés sont composés de ce qui suit :

- Les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités d'assurance prêt hypothécaire et d'octroi de prêts, proviennent des OHC détenues;
- La FCH verse des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils qui sont imputés aux activités de titrisation. De plus, les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités de titrisation proviennent des emprunts sur les marchés de capitaux.

Neuf mois clos le 30 septembre (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
PRODUITS														
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH – Prêts et créances	-	-	1 313	1 298	-	-	-	-	4 936	4 610	-	-	6 249	5 908
Primes et droits	1 302	1 281	151	139	-	-	-	-	-	-	-	-	1 453	1 420
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	482	477	-	-	-	-	482	477
Produits de placements en valeurs mobilières	447	441	31	27	-	-	28	17	-	-	(46)	(47)	460	438
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	202	48	17	4	-	-	-	-	-	-	-	-	219	52
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	3	9	-	-	-	-	(17)	-	-	-	(10)	(6)	(24)	3
Crédits parlementaires et autres produits	1	2	12	14	1 666	2 274	12	3	136	121	(82)	(73)	1 745	2 341
	1 955	1 781	1 524	1 482	1 666	2 274	505	497	5 072	4 731	(138)	(126)	10 584	10 639
CHARGES														
Charges d'intérêts	2	-	1 313	1 298	-	-	491	483	4 928	4 603	(46)	(47)	6 688	6 337
Charges opérationnelles	143	134	7	6	87	81	14	15	144	128	(82)	(73)	313	291
Dépenses des programmes de logement et règlements nets	398	425	-	-	1 579	2 193	-	-	-	-	-	-	1 977	2 618
	543	559	1 320	1 304	1 666	2 274	505	498	5 072	4 731	(128)	(120)	8 978	9 246
Impôt sur le résultat	(370)	(334)	(54)	(49)	-	-	-	(2)	-	-	-	-	(424)	(385)
RÉSULTAT NET	1 042	888	150	129	-	-	-	(3)	-	-	(10)	(6)	1 182	1 008
Total des produits	1 955	1 781	1 524	1 482	1 666	2 274	505	497	5 072	4 731	(138)	(126)	10 584	10 639
Produits intersectoriels ¹	(38)	(42)	(82)	(73)	-	-	(18)	(11)	-	-	138	126	-	-
Produits externes	1 917	1 739	1 442	1 409	1 666	2 274	487	486	5 072	4 731	-	-	10 584	10 639

¹ Les produits intersectoriels et intersociétés sont composés de ce qui suit :

- Les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités d'assurance prêt hypothécaire et d'octroi de prêts, proviennent des OHC détenues;
- La FCH verse des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils qui sont imputés aux activités de titrisation. De plus, les produits de placements en valeurs mobilières imputés aux activités de titrisation proviennent des emprunts sur les marchés de capitaux.

Au 30 septembre 2011 et au 31 décembre 2010 (En millions de dollars)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Application des programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
ACTIF														
Placements en valeurs mobilières														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	66	62	1	1	-	-	1 328	1 028	-	-	(490)	(380)	905	711
Disponibles à la vente	17 199	17 066	1 348	1 201	-	-	-	-	-	-	(1 478)	(1 908)	17 069	16 359
Placements dans des titres hypothécaires LNH														
Prêts et créances	-	-	56 093	59 200	-	-	-	-	202 095	195 793	-	-	258 188	254 993
Prêts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	7 119	7 294	-	-	-	-	7 119	7 294
Autres	-	-	-	-	-	-	4 769	4 214	-	-	-	-	4 769	4 214
Investissements liés aux programmes de logement	-	-	-	-	-	-	824	873	-	-	-	-	824	873
Autres actifs	1 542	766	168	232	-	-	1 656	1 660	1 624	845	4	-	4 994	3 503
	18 807	17 894	57 610	60 634	-	-	15 696	15 069	203 719	196 638	(1 964)	(2 288)	293 868	287 947
PASSIF														
Primes et droits non acquis	6 797	6 874	490	483	-	-	-	-	-	-	-	-	7 287	7 357
Emprunts														
Obligations hypothécaires du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	202 095	195 793	(1 883)	(2 246)	200 212	193 547
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	-	-	-	-	2 226	3 054	-	-	(15)	(14)	2 211	3 040
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	-	56 093	59 200	-	-	12 129	10 756	-	-	-	-	68 222	69 956
Autres passifs	1 400	1 372	90	166	-	-	1 345	1 166	1 624	845	(12)	(8)	4 447	3 541
	8 197	8 246	56 673	59 849	-	-	15 700	14 976	203 719	196 638	(1 910)	(2 268)	282 379	277 441
CAPITAUX PROPRES DU CANADA														
Capital d'apport	-	-	-	-	-	-	25	25	-	-	-	-	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	630	587	48	40	-	-	-	-	-	-	(41)	(17)	637	610
Résultats non distribués	9 980	9 061	889	745	-	-	(29)	68	-	-	(13)	(3)	10 827	9 871
	10 610	9 648	937	785	-	-	(4)	93	-	-	(54)	(20)	11 489	10 506
	18 807	17 894	57 610	60 634	-	-	15 696	15 069	203 719	196 638	(1 964)	(2 288)	293 868	287 947

¹ Les éliminations portées au bilan visent les avoirs intersectoriels et intersociétés composés d'OHC et d'emprunts sur les marchés de capitaux de même que les comptes intersectoriels découlant de l'imputation des charges opérationnelles, sans majoration.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont portés en réduction des autres produits, ont atteint 3 millions et 8 millions de dollars pour les périodes respectives de trois et neuf mois closes le 30 septembre 2011 (2 millions et 7 millions de dollars respectivement pour les périodes correspondantes de 2010) en ce qui concerne les activités de titrisation, alors que des montants nuls ont été enregistrés pour les activités d'assurance prêt hypothécaire (montants nuls en 2010 également).

Tous les autres renseignements sur les opérations importantes et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 20 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2010). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. La SCHL ne prévoit pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle elle est partie aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

21. TRANSITION AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Première application des IFRS

La SCHL a adopté les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), le 1^{er} janvier 2010 conformément à la norme IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*. Avant d'adopter les IFRS, la SCHL dressait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. L'IFRS 1 exige l'inclusion d'un énoncé de conformité aux IFRS explicite et sans réserve dans les premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. Les états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2011 seront les premiers états financiers annuels de la SCHL préparés conformément aux IFRS. Par conséquent, un énoncé de conformité aux IFRS sans réserve sera inclus dans ces états financiers.

Les états financiers trimestriels, y compris les chiffres correspondants de 2010, ont été préparés conformément à la Norme du Conseil du Trésor du Canada pour les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, selon les méthodes comptables décrites à la note 2.

Exception obligatoire en vertu des IFRS

Pour préparer les chiffres correspondants selon les IFRS, la SCHL n'a pas fait d'évaluation a posteriori pour élaborer ou modifier les estimations formulées auparavant selon les PCGR du Canada.

Exceptions facultatives en vertu des IFRS

L'IFRS 1 comprend certaines exceptions facultatives pour préparer les premiers états financiers IFRS. La SCHL a choisi d'appliquer les exceptions suivantes aux termes de l'IFRS 1 :

- **Avantages du personnel** – Toutes les pertes nettes actuarielles cumulatives au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisées en résultats non distribués. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées, de la juste valeur de l'actif des régimes, de l'excédent ou du déficit ainsi que des écarts entre résultats et prévisions pour les régimes de retraite à prestations déterminées de la SCHL sera présentée pour les quatre périodes annuelles antérieures, puis établie de manière prospective, à compter du 1^{er} janvier 2010.

- **Contrats d'assurance** – Les données sur l'évolution des règlements seront présentées pour les cinq exercices précédant celui de l'adoption. Les données de l'exercice s'ajouteront progressivement jusqu'à ce que les données sur l'évolution des règlements des dix exercices précédents aient été fournies.
- **Contrats de location** – L'interprétation IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, a été appliquée aux accords en vigueur au 1^{er} janvier 2010 selon les faits et circonstances pertinents à cette date.

Incidences de la transition aux IFRS

Certains des chiffres correspondants de 2010 présentés dans les états financiers trimestriels ont été auparavant préparés et présentés selon les PCGR du Canada. Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements entre les états financiers de 2010 déjà présentés selon les PCGR du Canada et les chiffres correspondants de 2010 compris dans les présents états financiers consolidés. Les éléments de rapprochement représentent les principales différences entre les anciennes méthodes comptables de la SCHL selon les PCGR du Canada, et ses méthodes comptables courantes conformes aux IFRS. Ils sont décrits en détail dans les tableaux suivants.

Rapprochement des états du flux de trésorerie entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les PCGR du Canada au 31 décembre 2009		4 242
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(3 407)
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010		835

(En millions de dollars)	Notes	
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010		835
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie selon les PCGR du Canada		2 279
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(2 129)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de 2010, tel que déclaré selon les IFRS		150
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon les IFRS au 31 décembre 2010		985

Rapprochement des capitaux propres entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Capitaux propres du Canada selon les PCGR du Canada		11 435	9 263
Instruments financiers			
Décomptabilisation	(a) (i)	(988)	(531)
Transactions entre parties liées	(a) (ii)	30	2
Avantages du personnel			
Gains et pertes actuariels	(b) (i)	(350)	(246)
Coût des services passés	(b) (ii)	(20)	(29)
Actif transitoire	(b) (iii)	(12)	15
Autres	(b) (iv)	-	(4)
Immeubles de placement	(c)	81	69
Comptabilisation des produits	(d)	51	49
Impôt sur le résultat	(e)	279	150
		(929)	(525)
Capitaux propres du Canada selon les IFRS		10 506	8 738

Rapprochement du résultat net entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat net selon les PCGR du Canada		1 768
Différences augmentant (diminuant) le résultat net présenté auparavant		
Instruments financiers		
Décomptabilisation	(a) (i)	(455)
Transactions entre parties liées	(a) (ii)	28
Avantages du personnel		
Gains et pertes actuariels	(b) (i)	14
Coût des services passés	(b) (ii)	9
Actif transitoire	(b) (iii)	(27)
Autres		4
Immeubles de placement	(c)	12
Comptabilisation des produits	(d)	2
Impôt sur le résultat	(e)	106
		(307)
Résultat net selon les IFRS		1 461

Rapprochement du résultat global entre les PCGR du Canada et les IFRS

(En millions de dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat global selon les PCGR du Canada		2 171
Différences augmentant (diminuant) le résultat net présenté auparavant		(307)
Différences augmentant (diminuant) les autres éléments du résultat global présentés auparavant		
Avantages du personnel – Gains et pertes actuariels	(b) (i)	(96)
		(403)
Résultat global selon les IFRS		1 768

Rapprochement du bilan consolidé entre les PCGR du Canada et les IFRS

Au 1^{er} janvier 2010

(En millions de dollars)	Solde PCGR du Canada	Ajustements selon les IFRS					Solde IFRS
		Instruments financiers		Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c	
		Décomptabilisation ^a					
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 242	(3 407)	-	-	-	-	835
Placements dans des titres hypothécaires LNH							
Prêts et créances	-	237 282	-	-	-	-	237 282
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	143 791	(143 791)	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	59 000	(59 000)	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 273	(395)	-	-	-	-	878
Disponibles à la vente	14 347	-	-	-	-	-	14 347
Détenus jusqu'à leur échéance	54	(54)	-	-	-	-	-
Titres acquis en vertu de conventions de revente	32 370	(32 243)	-	-	-	-	127
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 533	-	-	-	-	-	7 533
Autres	3 255	-	-	-	-	-	3 255
Investissements liés aux programmes de logement	939	-	-	-	-	-	939
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	476	-	-	-	-	-	476
Intérêts courus à recevoir	812	472	-	-	-	-	1 284
Débiteurs et autres actifs	682	-	-	(118)	69	(5)	628
Instruments dérivés	4 047	(3 936)	-	-	-	-	111
	272 821	(5 072)	-	(118)	69	(5)	267 695
PASSIF							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	51	-	-	-	-	-	51
Primes et droits non acquis	7 177	-	-	-	-	(54)	7 123
Créditeurs et autres passifs	694	-	-	147	-	-	841
Intérêts courus à payer	1 108	(40)	-	-	-	-	1 068
Instruments dérivés	996	(733)	-	-	-	-	263
Emprunts							
Obligations hypothécaires du Canada	177 763	(3 768)	-	-	-	-	173 995
Emprunts sur les marchés de capitaux	4 438	-	-	-	-	-	4 438
Emprunts auprès du gouvernement du Canada							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 477	-	-	-	-	-	4 477
Autres	65 376	-	(2)	-	-	-	65 374
Provision pour règlements	1 276	-	-	-	-	-	1 276
Passif d'impôt différé	202	(136)	1	(46)	17	13	51
	263 558	(4 677)	(1)	101	17	(41)	258 957
CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Capital d'apport	25	-	-	-	-	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global	207	-	-	-	-	-	207
Résultats non distribués	9 031	(395)	1	(219)	52	36	8 506
	9 263	(395)	1	(219)	52	36	8 738
	272 821	(5 072)	-	(118)	69	(5)	267 695

Rapprochement du bilan consolidé entre les PCGR du Canada et les IFRS

Au 31 décembre 2010

(En millions de dollars)	Ajustements selon les IFRS						Solde IFRS
	Solde PCGR du Canada	Instruments financiers				Comptabilisation des produits ^d	
		Décomptabilisation ^a	Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c		
ACTIF							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 521	(5 536)	-	-	-	-	985
Placements dans des titres hypothécaires LNH							
Prêts et créances	-	254 993	-	-	-	-	254 993
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	159 895	(159 895)	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à leur échéance	55 742	(55 742)	-	-	-	-	-
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 651	(940)	-	-	-	-	711
Disponibles à la vente	16 359	-	-	-	-	-	16 359
Détenus jusqu'à leur échéance	124	(124)	-	-	-	-	-
Titres acquis en vertu de conventions de revente	34 208	(34 208)	-	-	-	-	-
Prêts							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 294	-	-	-	-	-	7 294
Autres	4 214	-	-	-	-	-	4 214
Investissements liés aux programmes de logement	873	-	-	-	-	-	873
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	531	-	-	-	-	-	531
Intérêts courus à recevoir	851	429	-	-	-	-	1 280
Débiteurs et autres actifs	644	-	-	(128)	81	(6)	591
Instruments dérivés	4 311	(4 195)	-	-	-	-	116
	293 218	(5 218)	-	(128)	81	(6)	287 947
PASSIF							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	60	-	-	-	-	-	60
Primes et droits non acquis	7 414	-	-	-	-	(57)	7 357
Créditeurs et autres passifs	925	-	-	253	-	-	1 178
Intérêts courus à payer	1 092	(36)	-	-	-	-	1 056
Instruments dérivés	360	(253)	-	-	-	-	107
Emprunts :							
Obligations hypothécaires du Canada	197 488	(3 941)	-	-	-	-	193 547
Emprunts sur les marchés de capitaux	3 040	-	-	-	-	-	3 040
Emprunts auprès du gouvernement du Canada :							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 717	-	-	-	-	-	5 717
Autres	64 269	-	(30)	-	-	-	64 239
Provision pour règlements	1 096	-	-	-	-	-	1 096
Passif d'impôt différé	322	(252)	7	(66)	20	13	44
	281 783	(4 482)	(23)	187	20	(44)	277 441
CAPITAUX PROPRES DU CANADA							
Capital d'apport	25	-	-	-	-	-	25
Cumul des autres éléments du résultat global	610	-	-	-	-	-	610
Résultats non distribués	10 800	(736)	23	(315)	61	38	9 871
	11 435	(736)	23	(315)	61	38	10 506
	293 218	(5 218)	-	(128)	81	(6)	287 947

Rapprochement de l'état consolidé des résultats et du résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2010

(En millions de dollars)	Ajustements selon les IFRS						Solde IFRS
	Solde PCGR du Canada	Instruments financiers				Comptabilisation des produits ^d	
		Décomptabilisation ^a	Transactions entre parties liées ^a	Avantages du personnel ^b	Immeubles de placement ^c		
PRODUITS							
Produits d'intérêts sur les placements dans des titres hypothécaires LNH	7 729	260	-	-	-	-	7 989
Primes et droits	1 922	-	-	-	-	3	1 925
Produits d'intérêts sur les prêts et investissements liés aux programmes de logement	641	-	-	-	-	-	641
Produits de placements en valeurs mobilières	842	(253)	-	-	-	-	589
Gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers	101	-	-	-	-	-	101
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers	434	(455)	28	-	-	-	7
Autres produits	92	-	-	-	12	-	104
	11 761	(448)	28	-	12	3	11 356
Crédits parlementaires affectés aux:							
Programmes	3 040	-	-	-	-	-	3 040
Charges opérationnelles	115	-	-	-	-	-	115
	3 155	-	-	-	-	-	3 155
	14 916	(448)	28	-	12	3	14 511
CHARGES							
Charges d'intérêts	8 552	7	-	-	-	-	8 559
Dépenses des programmes de logement	3 040	-	-	-	-	-	3 040
Règlements nets	497	-	-	-	-	-	497
Charges opérationnelles	405	-	-	-	-	1	406
	12 494	7	-	-	-	1	12 502
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	2 422	(455)	28	-	12	2	2 009
IMPÔT							
Exigible	542	-	-	1	-	-	543
Différé	112	(116)	7	(1)	3	-	5
	654	(116)	7	-	3	-	548
RÉSULTAT NET	1 768	(339)	21	-	9	2	1 461
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL							
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt)	421	-	-	-	-	-	421
Reclassement des gains (pertes) nets comptabilisés des exercices antérieurs réalisés pendant la période et imputés au résultat net (déduction faite de l'impôt)	(18)	-	-	-	-	-	(18)
Gains (pertes) nets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	(96)	-	-	(96)
	403	-	-	(96)	-	-	307
RÉSULTAT GLOBAL	2 171	(339)	21	(96)	9	2	1 768

Différences entre les méthodes comptables selon les PCGR du Canada et les IFRS

Les éléments de rapprochement dans les tableaux qui précèdent représentent les principales différences entre les anciennes méthodes comptables de la SCHL selon les PCGR du Canada et ses méthodes comptables courantes selon les IFRS. Les explications ci-dessous ne présentent toutefois pas l'ensemble complet des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

(a) Instruments financiers

(i) Décomptabilisation

PCGR du Canada – Les placements dans des titres hypothécaires LNH inclus dans le portefeuille des activités de titrisation étaient classés comme étant des instruments financiers détenus jusqu'à leur échéance et comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils étaient ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des titres hypothécaires LNH détenus par la FCH étaient désignés à la juste valeur et comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils étaient ensuite évalués à la juste valeur.

Les swaps conclus à l'égard des placements dans des titres hypothécaires LNH inclus dans le portefeuille des activités de titrisation étaient classés comme étant des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des swaps étaient imputés aux gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers et les gains et pertes réalisés à la cession étaient imputés aux gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les coûts de transaction des swaps étaient passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

IFRS – Les achats de titres hypothécaires LNH aux termes du PAPHA et par la FCH qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation par les émetteurs de ces titres sont traités par la SCHL comme étant du financement garanti à l'intention des émetteurs et couvert par les titres hypothécaires LNH et les actifs réinvestis connexes. Ces transactions sont classées dans les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH et comptabilisées initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres hypothécaires LNH, les actifs réinvestis et les swaps conclus conjointement avec les achats de TH LNH inadmissibles à la décomptabilisation par les émetteurs ne sont pas inscrits au bilan de la SCHL. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les placements dans des titres hypothécaires LNH détenus jusqu'à leur échéance et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ainsi que les actifs réinvestis connexes (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements en valeurs mobilières et titres acquis en vertu de conventions de revente) ont été remplacés le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 par les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH;
- les intérêts courus à recevoir ont augmenté de 472 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (429 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence nette de la comptabilisation des intérêts sur les prêts et créances des placements dans des titres hypothécaires LNH et de la décomptabilisation des intérêts sur les placements dans des TH LNH et les actifs réinvestis et swaps connexes;
- les actifs au titre des instruments dérivés ont diminué de 3 936 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (4 195 millions de dollars au 31 décembre 2010), les passifs au titre des instruments dérivés ont reculé de 733 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (253 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les intérêts courus à payer ont diminué de 40 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (36 millions de dollars au 31 décembre 2010) en raison de la décomptabilisation des swaps;
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a diminué de 339 millions de dollars;

- les résultats non distribués ont diminué de 395 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (736 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur les instruments financiers à des fins de décomptabilisation.

(ii) Transactions entre parties liées

PCGR du Canada – Les emprunts auprès du gouvernement du Canada classés dans les autres passifs financiers étaient des transactions entre parties liées comptabilisées initialement au montant de l'échange, soit le montant de la contrepartie reçue et convenue avec le gouvernement. Ces emprunts ont été ensuite évalués au coût amorti.

IFRS – Les emprunts auprès du gouvernement du Canada classés dans les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ensuite au coût amorti. Les différences entre le montant de l'échange et la juste valeur des emprunts sont imputées aux gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers lors de la comptabilisation initiale. Les ajustements sont amortis sur la durée des emprunts. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada ont diminué de 2 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (30 millions de dollars au 31 décembre 2010)
- résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a augmenté de 21 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont diminué d'un million de dollars au 1^{er} janvier 2010 (23 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur les instruments financiers en ce qui concerne les transactions entre parties liées.

(b) Avantages du personnel

(i) Gains et pertes actuariels

PCGR du Canada – Pour le régime de retraite à prestations déterminées, l'excédent des gains et pertes nets actuariels sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, était imputé au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti des gains et pertes nets actuariels n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Pour le régime de retraite à prestations déterminées, les gains et pertes actuariels sont imputés aux autres éléments du résultat global à mesure qu'ils surviennent et virés aux résultats non distribués. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 220 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (310 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 26 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (40 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces rajustements reflètent la comptabilisation des pertes nettes actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées de 246 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (350 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a augmenté de 10 millions de dollars et les autres éléments du résultat global ont diminué de 96 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont diminué de 206 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (293 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences dans les gains et pertes actuariels liés aux avantages du personnel.

(ii) Coûts des services passés

PCGR du Canada – En ce qui concerne le régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés était amorti au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti du coût des services passés n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Dans le cas du régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés est comptabilisé en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée moyenne d'activité jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Si les prestations sont déjà acquises dès le lancement ou la modification d'un régime de retraite à prestations déterminées, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 18 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (9 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (11 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces ajustements reflètent la comptabilisation des prestations acquises incluses dans le coût des services passés de 29 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (20 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 7 millions de dollars
- les résultats non distribués ont diminué de 22 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (15 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette du coût des services passés pour les avantages du personnel.

(iii) Actif ou obligation transitoire

PCGR du Canada – En ce qui concerne le régime de retraite à prestations déterminées, l'actif ou l'obligation transitoire était évalué au 1^{er} janvier 2000, soit la date à laquelle la SCHL a commencé à appliquer le chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, Avantages sociaux futurs. L'actif ou l'obligation transitoire était amorti au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant aux régimes. Le solde non amorti de l'actif ou de l'obligation transitoire n'a pas été comptabilisé.

IFRS – Il n'y a pas d'actif ou d'obligation transitoire pour le régime de retraite à prestations déterminées selon les IFRS. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont augmenté de 31 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010) et les créditeurs et autres passifs ont augmenté de 16 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (12 millions de dollars au 31 décembre 2010). Ces ajustements reflètent la comptabilisation de l'actif transitoire net du régime de retraite à prestations déterminées de 15 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (12 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a diminué de 21 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (ils avaient diminué de 9 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences de l'actif ou de l'obligation transitoire pour les avantages du personnel.

Reclassement du passif au titre du régime de retraite à prestations déterminées

Selon les PCGR du Canada, un actif au titre des prestations constituées a été comptabilisé pour le régime de retraite à prestations déterminées. Les différences des méthodes relatives à la comptabilisation ainsi qu'à l'évaluation selon les IFRS pour les avantages postérieurs à l'emploi entraînent la comptabilisation d'un passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations déterminées. Par conséquent, le montant selon lequel la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées dépasse la juste valeur de l'actif du régime, soit 89 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (192 millions de dollars au 31 décembre 2010), a été reclassé des débiteurs et autres actifs aux créditeurs et autres passifs.

(iv) Autres

Un passif additionnel pour certains avantages du personnel à court terme a été comptabilisé selon les IFRS, ce qui a entraîné une augmentation de 5 millions de dollars des créiteurs et autres passifs au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010). Les résultats non distribués ont diminué de 4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (0 million de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette de la différence. Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 4 millions de dollars.

(c) Immeubles de placement

PCGR du Canada – Les immeubles de placement étaient évalués au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur.

IFRS – Les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont augmenté de 69 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (81 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'excédent de la juste valeur des immeubles de placement sur le prix coûtant, moins l'amortissement cumulé et toute perte de valeur;
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 9 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 52 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (61 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences pour les immeubles de placement.

(d) Comptabilisation des produits

PCGR du Canada – Les droits de demande et les droits compensatoires pour les cautionnements de paiement périodique de la SCHL à l'égard des TH LNH étaient différés et imputés aux produits sur la durée des titres selon la méthode linéaire. Les coûts directement liés au consentement ainsi qu'à l'administration courante des cautionnements de paiement périodique étaient différés et imputés aux charges opérationnelles sur la durée des titres.

IFRS – Les droits de demande sont imputés aux produits lors du traitement des demandes. Les droits compensatoires sont imputés aux produits pendant le mois à l'égard duquel les droits se rapportent. Les coûts directement liés au consentement ainsi qu'à l'administration courante des cautionnements de paiement périodique sont imputés aux charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés. Par conséquent, comparativement aux montants présentés auparavant selon les PCGR du Canada :

- les débiteurs et autres actifs ont diminué de 5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (6 millions de dollars au 31 décembre 2010) et les primes et droits non acquis ont diminué de 54 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (57 millions de dollars au 31 décembre 2010);
- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est accru de 2 millions de dollars;
- les résultats non distribués ont augmenté de 36 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010 (38 millions de dollars au 31 décembre 2010), soit le montant égal à l'incidence fiscale nette des différences sur la comptabilisation des produits.

(e) Impôt sur le résultat

Les écarts en matière d'impôt sur le résultat attribuables aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS tiennent compte de l'incidence de la comptabilisation des effets sur l'impôt différé.

(f) Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

L'objectif de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* consiste à spécifier les informations financières relatives aux contrats d'assurance que doivent présenter les assureurs jusqu'à ce que l'IASB ait terminé la mise en œuvre d'une norme révisée sur le sujet. Sauf en ce qui concerne quelques exigences, la norme porte essentiellement sur la présentation d'informations qui font ressortir et expliquent les montants liés aux contrats d'assurance dans les états financiers d'un assureur et qui aident le lecteur à comprendre le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats d'assurance. Par conséquent, d'ici la publication de la norme révisée, la Société continuera d'appliquer sa méthode actuelle d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.